



Formations



2014



Préparation aux concours



Formation continue



Santé-Sécurité au Travail



Partenariats, dialogue social et
formations interinstitutionnelles



Édito

Bernard BAILBÉ, directeur

À son arrivée, le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, s'adressait à l'ensemble des agents pour rappeler sa volonté de faire du ministère un « Ministère fort », en sortant du malaise constaté au cours des dernières années et en redonnant du sens à nos missions. Il a évoqué deux grands chantiers à venir, l'évolution du système d'inspection du travail et la mobilisation de nos services pour l'emploi dans le nouveau contexte de décentralisation.

À l'occasion de ce courrier, il a donné l'orientation à prendre pour conduire la démarche de changement en mettant au cœur du processus le dialogue social.

C'est ainsi qu'il a annoncé les rencontres interrégionales qui se sont déroulées en fin d'année 2012 réunissant l'encadrement des DIRECCTE et la société civile, suivies de consultations des agents dans chacune des régions. Les consultations ont été menées au travers de 12 questions posées par le Ministre en annexe de son courrier, portant sur :

- Les grands principes sur lesquels bâtir un ministère plus fort
- L'évolution de notre système d'inspection du travail
- L'efficacité de nos actions pour l'emploi en les inscrivant dans une stratégie régionale quadripartite sur l'emploi et la formation professionnelle.

3 000 agents ont participé aux échanges dont la capitalisation s'est avérée particulièrement riche, à telle enseigne que le projet ministériel a pu s'enrichir de propositions ainsi recueillies.

Il a enfin annoncé dans son courrier du 19/12/2012 la mesure la plus immédiate, consistant à éteindre dans un délai de dix ans le corps des contrôleurs du travail pour ne laisser subsister qu'un seul corps, celui des inspecteurs du travail.

Dans ce cadre, le Ministre a annoncé la mise en œuvre d'un plan de transformation d'emploi sur trois ans visant à promouvoir sur cette période, 540 contrôleurs au grade d'inspecteurs du travail par un examen professionnel.

Un nouveau courrier du Ministre aux agents le 8 juillet 2013 vient marquer un point d'étape important dans la démarche de changement, en donnant au projet des orientations qui engagent les services dans un processus profond de transformation, aussi bien en termes d'organisation qu'en termes d'intervention.

L'ambition politique telle que décrite dans le courrier permet de sérier les sujets de société qui impactent nos services et au traitement desquels l'INTEFP doit concourir par le biais de la formation et de l'accompagnement. Il s'agit de la réduction de la fracture sociale, des fractures de l'emploi et des précarités, celles du travail, de la santé au travail et de la citoyenneté au travail.

Deux grandes missions ont été révélées au travers des réflexions et des consultations :

- la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels : de l'anticipation des compétences aux mutations économiques sur un territoire ; du pilotage de l'insertion et des contrats aidés à l'homologation des PSE
- la qualité du travail : de la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs à la lutte contre le travail illégal en passant par la juste rémunération ou le temps de travail.

La méthode voulue par le Ministre passe par la promotion du dialogue social. Le respect vigilant du fait et du droit syndical, la confiance dans la capacité des partenaires sociaux à trouver les bons équilibres, dans le respect de l'ordre public social auquel nous avons mission de veiller.

L'INTEFP a été, dès le commencement du projet, associé à la démarche et se trouve aujourd'hui en position d'accompagner concrètement par la formation statutaire, la formation continue et l'accompagnement des DIRECCTE, aussi bien dans un cadre de changement que dans la perspective de la mise en œuvre des politiques publiques, le projet « Ministère fort ».

LES FORMATIONS STATUTAIRES

La mise en place du système d'inspection tel que voulu par le Ministre, nécessite un changement de paradigme et une évolution dans la formation initiale des inspecteurs élèves du travail en incluant un changement de posture propre à accompagner les agents dans leur prise de fonction dans un système rénové et collectif. La participation plus importante notamment d'acteurs extérieurs à nos services doit être de nature à faire évoluer les représentations et à donner une approche plus éclectique du monde de l'entreprise et du tissu socioéconomique auquel ils seront confrontés.

Les promotions d'IET sont en outre en augmentation depuis la promotion 2013 (57 IET pour 39 en 2012), progression qui se poursuit avec une promotion attendue pour 2014 de 80 personnes.

Le plan de transformation d'emploi de B en A est assuré par l'Institut qui après avoir accueilli une première promotion de 130 inspecteurs élèves du travail en décembre 2013, qui suivra l'essentiel de sa formation en 2014, accueillera une deuxième promotion de 205 personnes dès le mois de novembre 2014.

Le cursus de formation des lauréats de l'examen professionnel a été conçu sous l'égide du département des formations statutaires et préparation concours (FSPC) par une équipe projet constituée d'agents de ce département mais également d'agents affectés dans les différents CIF qui participent tous à la mise en œuvre effective de la formation, les inspecteurs stagiaires étant répartis sur l'ensemble des sites de l'Institut.

LA FORMATION CONTINUE

Le programme de formation continue a été construit avec la DRH et les directions métiers autour du projet « Ministère fort » en prenant en compte les besoins spécifiques nés du projet ministériel, sans pour autant négliger les formations techniques sur l'ensemble des champs nécessaires au fonctionnement ordinaire des services.

En outre, nous poursuivons la mise en œuvre des projets innovants conçus en 2013 telle que la formation des attachés nouvellement affectés au ministère sur le champ de l'emploi par un module d'adaptation aux métiers d'une durée de quatre semaines, incluant un accueil commun aux IET et présentation complète du ministère par les directions d'administration centrale.

Accompagnement spécifique du projet « Ministère fort »

L'accompagnement du projet est avant tout un accompagnement du changement initié en 2013, que nous poursuivons en l'adaptant à la phase III du projet ministériel. Ainsi, nous proposons des actions de formation au bénéfice de l'encadrement supérieur et de proximité (hors responsables d'unités de contrôle qui recevront une formation adaptée à la création des unités de contrôle et à leur animation).

Sont concernés : les DIRECCTE, les RUT, les Chefs de Pôle, les SG et les DA (hors RUC).

Accompagnement des services par les CIF : le département des actions territoriales (DAT) avec le concours des CIF assurera un accompagnement :

- des CODIR dans la conduite du changement
- des DIRECCTE pour la mise en place d'une transversalité des Pôles 3E
- des agents de catégorie C.

Formation des Responsables d'Unités de Contrôle

Cette formation, qui a la particularité de débiter en phase de préfiguration, s'adresse aux 240 Responsables d'Unités de Contrôle (RUC) préfigureurs. Telle qu'elle est conçue, la formation sera en fait une formation – action qui se poursuivra durant une année par des rencontres entre pairs après un séminaire de lancement au cours duquel la DGT et la DRH donneront aux participants leur feuille de route pour la préfiguration. Ce séminaire sera l'occasion d'entendre plusieurs « grands témoins », de recevoir une formation à la conduite de projet et de travailler sur le projet de construction et d'animation d'une unité de contrôle.

Après que les RUC auront été désignés, un second séminaire permettra de faire un bilan de la préfiguration et d'organiser le lancement opérationnel des unités de contrôle. Les échanges interrégionaux entre pairs se poursuivront au moins jusqu'au terme de l'année 2014.

Les Responsables d'Unités de Contrôle seront par ailleurs formés, en qualité de Formateurs-relais, pour déployer sur l'ensemble du territoire, et dans chaque unité de contrôle, des formations au bénéfice des assistants de contrôle.

Formation des chargés de développement de l'emploi et des territoires

La volonté de rendre plus efficace l'action de l'Etat en mobilisant l'ensemble des compétences de la DIRECCTE, en s'inscrivant dans une stratégie régionale quadripartite sur l'emploi et la formation professionnelle a nécessité de revoir les missions et le positionnement des animateurs territoriaux ainsi que le fonctionnement du SPE.

Des formations sont ainsi proposées, à la fois au bénéfice des agents nouvellement affectés sur ces missions qu'ils soient inspecteurs du travail ou attachés (Formation complémentaire statutaire des IET et adaptation à l'emploi des sortants d'IRA affectés sur ces missions) et au bénéfice des agents en poste afin qu'ils puissent passer pour certains d'une activité de gestionnaire à une activité de chargé de mission, concepteur de projet territoriaux incluant la dimension de l'entreprise et pour l'ensemble, aborder les notions de mutation et de développement économique.

L'homologation des PSE, mesure emblématique de la loi sur la sécurisation des parcours professionnels, a été accompagnée par une batterie de formations organisées par l'INTEFP avec le concours de la DGEFP entre les mois de septembre et d'octobre 2013. Les formations se poursuivront au moins dans les mêmes proportions en 2014 voire, en fonction des besoins qui se feront connaître, dans des proportions plus importantes et avec des modalités différentes, éventuellement en ayant recours à des Formateurs-relais.

PARTENARIATS, DIALOGUE SOCIAL ET FORMATIONS INTERINSTITUTIONNELLES

L'INTEFP poursuit le développement des actions interinstitutionnelles :

- Modules généralistes et thématiques proposant, en partenariat avec la DNLF, aux différents professionnels engagés dans le domaine de la lutte contre le travail illégal de développer des compétences spécifiques favorisant la collaboration interinstitutionnelle pour une meilleure efficacité de l'action de l'Etat et des institutions concernées dans le contexte global de lutte contre les fraudes.
- Formations adaptées aux agents de l'ASN et des DREAL exerçant les fonctions d'inspection du travail.
- Développement des compétences et professionnalisation de l'ensemble des acteurs de la santé et de la sécurité du travail dans les fonctions publiques, en partenariat avec la DGAFP, les différents départements ministériels et établissements publics : Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail, Conseillers de Prévention, Assistants de Prévention, CHSCT.

La 33^e Session Nationale de l'INTEFP consacre ses travaux à la sécurisation de l'emploi et des transitions professionnelles en tant qu'enjeu clef du dialogue social pour les acteurs des entreprises et des territoires. Le groupe tripartite des 30 auditeurs de la session conduira ce processus à travers une réflexion collective et d'échanges sur 5 modules dont deux voyages d'étude en Europe et sur le continent Nord-Américain, avec une restitution des travaux de la session en décembre 2014 avec les « Ateliers de l'INTEFP ».

Sur le plan européen, succèdent aux deux projets conduits par l'INTEFP en 2012 et 2013 sur le détachement des travailleurs, un nouveau projet pour l'année 2014, financé par la DG Emploi, Affaires Sociales et inclusion de la Commission européenne, en partenariat avec les autorités publiques de 14 Etats membres et les partenaires sociaux européens des secteurs de la construction, de l'agriculture et du travail temporaire. L'objectif est à la fois de renforcer les coopérations administratives par une formation commune transnationale et de favoriser les synergies entre les partenaires sociaux et les autorités publiques.

L'année 2014 permettra également, pour l'INTEFP et son réseau d'expertise, de poursuivre son action internationale, notamment en contribuant à la conception et à la mise en œuvre des programmes de coopération du GIP International avec les différents pays partenaires du Maghreb, de l'Afrique subsaharienne et de l'Europe centrale et orientale.

Sommaire

PRÉPARATION AUX CONCOURS 7

Préparation aux concours internes 8

Cycle préparatoire au concours interne d'inspecteur du travail 8

Préparation aux concours externes 9

Classe Préparatoire Intégrée : préparation aux épreuves écrites et orales du concours externe d'inspecteur du travail 9

FORMATION CONTINUE 11

Adaptation au poste / Mobilité 12

Parcours d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle 12

Parcours d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle en service régional de contrôle 12

Accompagnement « Ministère fort » 13

Accompagnement de l'encadrement 13

Accompagnement des CODIR 13

Transversalité Pôle 3E 13

Développement des compétences des agents de catégorie C 13

Système d'Inspection du Travail 14

Évolution des métiers

Formation à la prise de poste des Responsables d'Unité de Contrôle (RUC) 14

Relations du travail

Transports maritimes 15

Transports maritimes : anglais technique maritime 15

Transports routiers : Initiation 15

Transports routiers : perfectionnement 16

Transport aérien 16

Transport ferroviaire 16

Lutter contre les diverses formes de travail illégal 17

Fausse sous-traitance et mise en cause des donneurs d'ordre dans la lutte contre le travail illégal 17

Prestations de services internationales et détachement de salariés 17

La conciliation dans les conflits collectifs du travail 18

Présider une commission mixte 18

La décision relative aux demandes d'autorisation de licenciement des salariés protégés 18

Instruction des recours hiérarchiques sur les décisions « salariés protégés » 18

Techniques de négociation 19

La négociation collective et la représentativité syndicale 19

Dispositif de formation à destination des agents affectés aux services de renseignements en droit du travail 20

Services renseignements : l'entretien avec l'utilisateur 20

Services renseignements : Inaptitude 20

Services renseignements : Le licenciement économique - redressement et liquidation judiciaire 21

Services renseignements : le bulletin de paie 21

Services renseignements : statuts particuliers 21

Santé - Sécurité au travail

Formateurs-relais régionaux amiante 22

BTP : la coordination SPS Initiation 22

BTP : les risques de chute de hauteur 22

Contrôle des exploitations forestières 23

Machinisme agricole 23

Produits phytopharmaceutiques 23

Contrôle des équipements de travail chez l'utilisateur 24

Contrôle des équipements de levage et mobilité 24

Risque biologique 24

Contrôle du risque chimique et CMR 25

Risque électrique 25

Prévention des TMS.....	25
Santé mentale au travail	25
<u>Apports extérieurs et partenariats</u>	
Participation à une audience pénale - En partenariat avec l'ENCCRF	26
Optimiser la relation contrôleur/contrôlé des enquêteurs CCRF et Travail - En partenariat avec l'ENCCRF	26
Manager l'égalité professionnelle Femmes-Hommes dans la Fonction Publique - Ateliers de Service Public du RESP.....	26
Colloque AFDT-ENM-INTEFP	27
<u>Politique Pôle 3E</u>	
Formation-action des Chargés de Mission Animation Territoriale expérimentés (CMAT)	28
Nouveaux animateurs territoriaux : de la découverte du métier à la conduite d'opérations en mode projet.....	28
Pilotage et animation, en mode projet, des politiques de l'emploi	29
Diagnostic socio-économique au service de la stratégie dans le champ du pôle 3E – les données statistiques au service du pilotage.....	29
Ingénierie économique et sociale des territoires et des entreprises	30
Analyse économique et financière des structures à vocation d'insertion	30
Pilotage territorial du Contrat de Sécurisation Professionnelle : travail en réseaux et qualité des parcours	30
Emploi et gestion des âges : contrats de génération.....	31
Activité partielle : optimiser l'instruction	31
Homologation des PSE.....	31
Revitalisation	31
Politique du titre : conduire les contrôles de conformité des organismes préparant au titre professionnel	32
Politique du titre : sécuriser la délivrance du titre professionnel ...	32
Appui aux Mutations Economiques : gestion du FNE formation	32
VAE : la conduite de projets collectifs	33
Conduite du dialogue de gestion avec les Missions Locales	33
Insertion par l'activité économique.....	33
Mise en œuvre des mesures en faveur de l'insertion des jeunes.....	34
Pilotage et ingénierie des contrats aidés	34
Contrôle de la Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage (CSA)	34
Contrôle du FSE niveau 2	35
Contrôle d'un organisme de formation (perfectionnement).....	35
Contrôle d'un OPACIF.....	35

<u>Fonctions support</u>	
La conduite du dialogue social interne.....	36
S'approprier la démarche GPEC et optimiser l'outil SESAME	36
Communiquer efficacement pour accompagner le changement.....	36
Optimiser la gestion éditoriale de sites	36
SharePoint / Administration et alimentation des sites intranet régionaux des DIRECCTE- DIECCTE - niveau Perfectionnement.....	37
SPIP / Gestion des sites internet des DIRECCTE- DIECCTE - niveau perfectionnement.....	37
<u>Services études</u>	
Dispositif de formation des nouveaux arrivants sur la filière Etudes, Statistiques, Évaluation	38
Analyse de la conjoncture économique	38
Évaluation des politiques publiques	38
Développer une expertise économique	39
Cartographie des données statistiques - Initiation	39
SAS Initiation.....	39
SAS macro	40
SIENE – Formation des Coordinateurs	40
Les fonctions statistiques d'Excel	40
Cartographie des données statistiques - Expert	41
SAS Expert	41
Fiche d'inscription	42

SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LES FONCTIONS PUBLIQUES (SSTFP)..... 45

Inspecteurs/trices Santé et Sécurité au Travail dans la Fonction Publique de l'Etat	46
Dispositif interministériel de professionnalisation préalable à la prise de poste.....	46
Dispositif interministériel de professionnalisation et de développement des compétences sur le poste.....	46
Communication et interactions d'autorité	46
Construire la Santé et la Sécurité au Travail au quotidien.....	47
Responsabilité sociale de l'employeur	47
Egalité professionnelle des femmes et des hommes	47
Conduite et accompagnement au changement.....	47
Fondamentaux de l'encadrement.....	47
Responsabilité et co-construction d'une politique de prévention	48
Programme annuel de prévention des risques au travail	48

Les parties prenantes / Les instances 49

Comités Techniques et CHSCT	49
CHSCT ministériel	49
CHSC : professionnaliser l'instance, former ses membres	49
CHSCT : formation réglementaire	49
CHSCT : formation complémentaire	50
CHSCT et emploi de personnes en situation de handicap	50

Les parties prenantes / Les acteurs 51

Etre président(e) de CHSCT	51
Etre secrétaire de CHSCT	51
Conseiller de prévention : formations préalables et adaptation au poste	51
Assistant de prévention : formations préalables et adaptation au poste	51
Médecin agréé : améliorer le fonctionnement des instances médicales	51

Développer ses compétences en SST 52

Prévention de la pénibilité au travail	52
Programme annuel de prévention et risques psychosociaux (RPS)	52
Accompagner l'évaluation et la prévention des risques psychosociaux (RPS)	52
La démarche d'évaluation des risques et le document unique	52
Intervention des entreprises extérieures et plan de prévention	53
Enquête accident de service et arbre des causes	53
Risque incendie	53

Professionnalisation d'un service, d'une équipe 54

Accompagner un projet en SST	54
Mettre en œuvre une action de prévention contre les TMS	54

PARTENARIATS, DIALOGUE SOCIAL ET FORMATIONS INTERINSTITUTIONNELLES 55

Partenariats et dialogue social 56

Formations ASN et DREAL

Formation par la pratique	56
Formation « chantier »	56
Formation « lois sociales »	56
La Session Nationale et les Ateliers de l'INTEFP	57
Actions de coopération internationale	57
Projet européen	58

Formations interinstitutionnelles en matière de lutte contre la fraude 59

A. Modules généralistes en matière de lutte contre le travail illégal

Module 1 - S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale	60
Module 2 - Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal	61
Module 3 - Le traitement des situations complexes en matière de travail illégal	62

B. Modules de spécialisation en matière de lutte contre le travail illégal

Module 4 - La lutte contre le travail illégal dans le secteur des transports routiers	63
Module 5 - La lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture	64
Module 6 - Les formes d'emploi atypiques et la lutte contre le travail illégal	65
Module 7 - Les prestations de services internationales	66
Calendrier prévisionnel 2014	67

Fiche d'inscription 68



Préparation aux concours



Dans le cadre de la préparation aux concours, l'INTEFP développe la formation pour le concours d'Inspecteur du travail.

Parallèlement, depuis 2010, l'INTEFP a mis en place des modules de formation relatifs à la professionnalisation des jurys de concours et examens professionnels, ouverts uniquement aux évaluateurs.

Cycle préparatoire au concours interne d'inspecteur du travail



Lauréats aux épreuves du cycle préparatoire



Le cycle préparatoire comprend **16 semaines de préparation aux épreuves écrites et 1 séquence de 4 semaines, dédiées à la préparation de l'oral**



Les dates de la préparation à l'écrit ont été fixées du :

- 16 juin au 11 juillet 2014
- 25 août au 21 novembre 2014



DRH
INTEFP : Christine MIDY
(Département FSPC)

OBJECTIF

Préparer les agents publics de catégorie B aux épreuves du concours interne d'inspecteur du travail.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les conditions suivantes sont à remplir :

- être fonctionnaire ou agent public appartenant au moins à la catégorie B et relevant du ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie ou du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, ou du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ou des Établissements Publics qui leur sont rattachés, ou occuper un poste de niveau équivalent
- avoir accompli au 1^{er} janvier de l'année du concours, 4 ans de Services Publics effectifs.

Par ailleurs, les candidats ne doivent pas :

- avoir déjà été admis au cycle préparatoire
- s'être déjà présentés trois fois au cycle préparatoire.

Les candidats reçus aux épreuves d'accès au cycle préparatoire (deux épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission) devront obligatoirement suivre la formation organisée à l'INTEFP à Marcy l'Étoile pendant 4 mois et se présenter au concours interne d'inspecteur du travail qui suit la fin du cycle.

Un engagement écrit de chaque candidat sera exigé au début du cycle.

Les inscriptions au cycle se font auprès de la DRH. Les dates d'inscription ne sont pas encore arrêtées pour le cycle 2014.

Classe Préparatoire Intégrée : préparation aux épreuves écrites et orales du concours externe d'inspecteur du travail



PUBLIC

Etudiants et demandeurs d'emploi remplissant les conditions réglementaires pour se présenter au concours et particulièrement motivés et méritants au regard des conditions socio-économiques dans lesquelles se sont déroulées leurs études. La classe est ouverte à 15 auditeurs.



DURÉE

21 semaines pour la préparation aux épreuves écrites
+ 4 semaines de préparation aux oraux



DATES

Préparation aux épreuves écrites :
• du 16 juin au 11 juillet 2014
• du 18 août au 12 décembre 2014
Préparation à l'épreuve orale :
• avril-mai 2015, 4 semaines



CONTACT

DRH
INTEFP : Christine MIDY
(Département FSPC)

CONTENU DE LA PRÉPARATION

• Préparation aux épreuves écrites (21 semaines)

Les enseignements répondent au programme des épreuves écrites du concours externe d'inspecteur du travail. Ils sont basés sur des apports méthodologiques et théoriques.

Des examens et concours blancs sont organisés tout au long de la préparation sur chaque épreuve du concours.

À chaque auditeur est assigné un tuteur chargé de suivre la progression de sa préparation.

• En cas d'admissibilité, préparation à l'épreuve orale (4 semaines)

Les enseignements portent sur le programme des épreuves orales du concours externe d'inspecteur du travail. Ils seront complétés par des apports méthodologiques sur les entretiens à l'oral et des jurys blancs.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Une commission de sélection présidée par une personnalité qualifiée et composée d'un représentant de la DGT, d'un représentant du directeur de l'INTEFP, d'un membre du corps de l'inspection du travail et d'un universitaire procède à une sélection des candidats sur dossier dans un premier temps et sur entretien dans un second temps.

Le calendrier de sélection est arrêté par l'INTEFP.

Formation continue

L'offre de formation

Elle s'inscrit en 2014 dans le cadre du projet « Ministère fort ».

L'INTEFP accompagnera le déploiement de la réforme du système d'inspection du travail, en particulier la prise de poste des responsables des unités de contrôle et les Pôles 3E, ainsi que la refonte du métier de l'animation territoriale.

Le catalogue est structuré comme suit :

1. Adaptation au poste de travail, avec les parcours de formation accompagnant les mobilités fonctionnelles vers la section d'inspection, les services emploi et les services régionaux de contrôle
2. Actions spécifiques prévues dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Ministère fort »
3. Formation des agents du système d'inspection du travail
4. Formation des agents des Pôles 3E
5. Formation au profit des agents des fonctions support
6. Formation en faveur des agents des Services Études, Statistiques, Évaluation

Vous renseigner, vous inscrire

Le site www.intraint.travail.gouv.fr vous permet de :

- **consulter les dates et le lieu** de chacune des formations et d'en connaître les objectifs pédagogiques
- **vous inscrire en ligne.**

Si vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez joindre :

Isabelle LABRADOR

Assistante de formation au département Formations Continues

Par courriel : isabelle.labrador@travail.gouv.fr

Par téléphone : 04 78 87 47 54

Adaptation au poste / Mobilité

Parcours d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle



PUBLIC

Agents de catégorie A ou B effectuant une mobilité fonctionnelle depuis au moins trois mois et ayant besoin de mobiliser de nouvelles compétences



DURÉE

En fonction des filières
Se renseigner auprès du responsable du CIF de votre région.



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

L'accompagnement est constitué d'un parcours de formation avec un socle métier, de séquences d'alternance dans les services avec l'appui d'un référent et de formations complémentaires dans les plans régionaux de formation.

Deux filières sont proposées :

- Section
- Emploi développement local

Parcours d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle en service régional de contrôle



PUBLIC

Les chefs de service et agents récemment affectés dans un service régional de contrôle (moins d'un an) quelle que soit leur fonction



DURÉE

4 modules d'une semaine chacun



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

Le contrôle de la formation professionnelle et du FSE est une mission régalienne assurée au sein des DIRECCTE. Ce contrôle administratif et financier est assuré par les agents affectés dans les services régionaux de contrôle.

Pour accompagner l'arrivée récente dans ces services d'un certain nombre de nouveaux agents de contrôle et chefs de service, l'INTEFP met en place un parcours de formation adapté à leurs besoins.

La formation se décompose en 4 modules de formation :

- la comptabilité
- le contrôle FSE
- le contrôle des organismes de formation
- la décision administrative et le contentieux.

Accompagnement « Ministère fort »

Accompagnement de l'encadrement

Nouveau

 PUBLIC	DIRECCTE, RUT, Chefs de Pôle, SG et RRH, cadres intermédiaires	OBJECTIF Dans le cadre du projet « Ministère fort » et de la conduite du changement, des formations-action seront offertes à tout l'encadrement. Elles sont actuellement en cours de conception, en lien avec la DRH et les Administrations métiers. Une information spécifique sera transmise en cours d'année au public ciblé, à la fois sur le contenu et le calendrier des sessions. A NOTER Dans le cadre du projet « Ministère Fort », des formations spécifiques sont prévues pour les RUC d'une part et les CMAT expérimentés d'autre part. Elles sont précisées, pour chacune d'elle, dans les rubriques concernées SIT et Pôle 3E.
 DURÉE	À préciser	
 DATES	Consulter le calendrier	

Accompagnement des CODIR

Nouveau

 PUBLIC	Membres des CODIR des DIRECCTE	OBJECTIF L'accompagnement des CODIR sera organisé par l'INTEFP, avec l'appui des CIF, selon des modalités qui restent à définir.
 DURÉE	À préciser	
 DATES	Consulter le calendrier	

Transversalité Pôle 3E

Nouveau

 PUBLIC	Personnel des Pôles 3E des DIRECCTE et UT	OBJECTIF Un accompagnement des Pôles 3E (emploi, développement économique, restructurations) est en cours de construction, sur le modèle du projet Auvergne. Il sera déployé par les CIF dans les régions, dans le cadre de leurs projets de service.
 DURÉE	À préciser	
 DATES	Consulter le calendrier	

Développement des compétences des agents de catégorie C

Nouveau

 PUBLIC	Agents de catégorie C	OBJECTIF Des formations au bénéfice des agents de catégorie C seront proposées dans les régions sous forme d'un accompagnement spécifique, en tenant compte du contexte de chaque DIRECCTE. Cet accompagnement se traduira par des actions modélisées qui seront conçues et développées par les CIF en lien avec les DIRECCTE concernées.
 DURÉE	À préciser	
 DATES	Consulter le calendrier	

Systeme d'inspection du travail / Evolution des metiers

Formation à la prise de poste des Responsables d'Unité de Contrôle (RUC)

Nouveau



PUBLIC

DAT et / ou IT expérimentés nommés RUC



DURÉE

À préciser



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

L'INTEFP va organiser un cursus d'accompagnement à la prise de poste des Responsables d'Unité de Contrôle. Ce cursus comprendra une alternance de regroupements nationaux et inter-régionaux dont les modalités restent à préciser.

Systeme d'inspection du travail / Relations du travail

Transports maritimes

 **PUBLIC** Agents affectés sur une section à compétence maritime et agents en responsabilité de conduire des contrôles dans le domaine maritime

 **DURÉE** 4 jours (sur 5 jours calendaires)

 **DATES** Consulter le calendrier

OBJECTIF
Compte tenu d'un contexte réglementaire en mutation et de la réforme du système d'inspection du travail, la formation proposée s'articulera en 2 parties selon un mode pédagogique commun à toutes les thématiques traitées :

- état du droit
- présentation de l'actualité juridique
- échanges de pratiques professionnelles.

La première partie ou module de base sera consacrée aux aspects réglementaires (2,5 jours) et la seconde sera axée sur les spécificités du contrôle (1,5 jours).

À l'issue de la formation, les agents de contrôle auront amélioré et/ou approfondi et actualisé leurs connaissances en matière de réglementation du travail leur permettant ainsi de réaliser des contrôles sur les navires de pavillon français et de participer aux contrôles des navires étrangers par l'État du port.

A NOTER Une formation à l'anglais technique maritime est proposée en parallèle.

Transports maritimes : anglais technique maritime

 **PUBLIC** Agents affectés sur une section à compétence maritime et agents en responsabilité de conduire des contrôles dans le domaine maritime

Pré-requis : bases de l'anglais scolaire - niveau Bac (si ce niveau n'est pas acquis, il est préconisé de réviser quelques bases avant le stage)

 **DURÉE** 4 jours sur 5 jours calendaires en 2 sessions à l'ENSM de Nantes

 **DATES** Consulter le calendrier

OBJECTIF
À l'issue de la formation, les agents doivent être en mesure d'utiliser la langue anglaise pour faciliter leurs contrôles, notamment sur des navires étrangers.

Les objectifs sont les suivants :

- pouvoir participer ou assister des inspecteurs de sécurité des navires lors de contrôles
- être capable de comprendre et de se faire comprendre (anglais parlé)
- être capable de lire de la documentation technique en anglais lors des contrôles.

Transports routiers : initiation

 **PUBLIC** Agents de contrôle en section d'inspection du travail

Pré-requis : Cette formation s'adresse aux agents débutants en matière de contrôle des transports routiers

 **DURÉE** 4 jours

 **DATES** Consulter le calendrier

OBJECTIF
À l'issue de cette formation, les stagiaires maîtriseront la réglementation applicable dans une entreprise de transports routiers de personnes ou de marchandises.

La formation vise à :

- connaître la branche du transport routier
- comprendre l'architecture juridique des textes
- maîtriser les textes relatifs à la réglementation sociale européenne
- s'approprier les spécificités en matière de durée du travail et de rémunération dans le transport routier de marchandises et de personnes
- savoir conduire un contrôle de la durée du travail et de la rémunération dans les entreprises effectuant du transport routier
- savoir utiliser le logiciel SOLID dans l'exploitation des données enregistrées par le chronotachygraphe numérique sur les cartes conducteurs ou par le chronotachygraphe analogique.

Systeme d'inspection du travail / Relations du travail

Transports routiers : perfectionnement



Agents de contrôle en section d'inspection du travail

PUBLIC

Pré-requis : cette formation s'adresse aux agents ayant une expérience minimale en matière de contrôle des transports routiers (analyse de disques et de données numériques ayant débouché sur une lettre d'observation)



3,5 jours

DURÉE



Consulter le calendrier

DATES

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure de rédiger une lettre d'observation ou un PV et de mener un contrôle des réglementations «Transport» avec l'outil SOLID dans toutes les entreprises effectuant du transport routier public ou privé.

La formation vise à :

- actualiser ses connaissances sur la réglementation sociale européenne et les textes nationaux relatifs à la durée du travail
- savoir préparer et mener le contrôle en entreprise
- maîtriser l'intégration des données sous SOLID et leur analyse et être en capacité de les exploiter à travers les réglementations spécifiques Transports (RSE, durée du travail et rémunération)
- savoir rédiger les différentes suites possibles au contrôle.

Transport aérien



Agents de contrôle en section d'inspection du travail ou ARM, ayant nouvellement en charge le contrôle d'un aéroport

PUBLIC



3 jours

DURÉE



Consulter le calendrier

DATES

OBJECTIF

Le contrôle du secteur des transports aériens est complexe de par :

- sa dimension internationale avec des textes, des aéronefs et du personnel étranger
- un code spécifique à l'aviation civile
- des professions réglementées
- une enceinte aéroportuaire où la circulation est encadrée.

L'inspection du travail doit mener son action en tenant compte de tous ces éléments.

Le secteur est fortement médiatisé dès lors qu'il arrive un accident ou un incident. Les agents de contrôle doivent donc être en capacité d'agir en connaissant les règles spécifiques applicables au secteur.

À l'issue de la formation, les agents de contrôle auront acquis les éléments de base nécessaires pour développer une méthodologie de contrôle dans le secteur du transport aérien.

Transport ferroviaire



Agents ayant en charge le contrôle de la SNCF, des réseaux ferroviaires, référents ou DAT du Pôle T

PUBLIC



3 jours

DURÉE



Consulter le calendrier

DATES

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les agents de contrôle auront acquis les éléments de base nécessaires pour développer une méthodologie de contrôle dans le secteur du transport ferroviaire.

La formation vise à :

1. connaître les particularités du secteur des transports ferroviaires
2. comprendre l'architecture juridique des textes
3. comprendre l'organisation du travail du secteur
4. maîtriser les principales dispositions réglementaires et conventionnelles applicables au secteur
5. appréhender le contrôle du risque ferroviaire
6. s'approprier les problématiques de santé et de sécurité du secteur: notamment RVB et risques électriques, chantiers, entretien des réseaux...

Systeme d'inspection du travail / Relations du travail

Lutter contre les diverses formes de travail illégal

 Agents de contrôle PUBLIC	OBJECTIF À l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité, d'une part, d'identifier les différentes formes de travail irrégulier (travail dissimulé par dissimulation d'activité ou d'emploi, prêt illicite de main-d'œuvre, marchandage et fausse sous-traitance), d'autre part de développer une méthodologie d'intervention pertinente et de donner les suites juridiques adéquates.
 3 jours DURÉE	Seront abordés les points suivants : <ul style="list-style-type: none">• définitions du travail illégal• travail dissimulé d'activité, de salariés, d'heures...• faux statuts, prêt de main-d'œuvre illicite, marchandage, portage salarial...• méthodologie de contrôle• droits et obligations des agents de contrôle• procédure pénale.
 Consulter le calendrier DATES	

Fausse sous-traitance et mise en cause des donneurs d'ordre dans la lutte contre le travail illégal

 Agents de contrôle PUBLIC Pré-requis : Il est souhaitable que les participants aient déjà développé une pratique de contrôle en matière de travail illégal	OBJECTIF Les stagiaires seront, à l'issue de la formation, en capacité d'établir des procédures mettant en cause pénalement les donneurs d'ordre ayant recouru sciemment au travail dissimulé, et d'identifier les conditions favorisant la mise en œuvre de leur solidarité financière.
 2 jours DURÉE	Seront abordés les points suivants : <ul style="list-style-type: none">• les différents statuts (maître d'ouvrage, donneur d'ordre, contrat d'entreprise...)• réglementation (sous-traitance, vraie et fausse sous-traitance...)• obligations du donneur d'ordre• critères et jurisprudence amenant à la mise en cause de la responsabilité des donneurs d'ordre• sanctions pénales, civiles et administratives• solidarité financière.
 Consulter le calendrier DATES	

Prestations de services internationales et détachement de salariés

 Agents de contrôle PUBLIC Pré-requis : il est souhaitable que les participants aient déjà développé une pratique de contrôle en matière de travail illégal	OBJECTIF À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables, dans un contexte juridique complexe, de mieux repérer les situations de détachements de travailleurs dans le cadre de prestations de services, et de s'assurer du respect des dispositions réglementaires et conventionnelles qui leur sont applicables.
 3 jours DURÉE	Seront abordés les points suivants : <ul style="list-style-type: none">• l'espace européen• modalités d'intervention des entreprises étrangères sur le territoire national• conditions du détachement• autorisations de travail et visas• la fausse sous-traitance adaptée à la prestation de services internationale• activités et professions réglementées• fraudes au détachement• prérogatives des agents de contrôle.
 Consulter le calendrier DATES	

Systeme d'inspection du travail / Relations du travail

La conciliation dans les conflits collectifs du travail



PUBLIC

Agents de contrôle, directeurs adjoints du travail



DURÉE

2 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité d'exercer une mission de conciliation lors d'un conflit collectif du travail.

A NOTER Les stagiaires peuvent utilement se munir d'une clé USB

Présider une commission mixte



PUBLIC

Candidats potentiels aux fonctions de Président de Commission Mixte, suivant le parcours de formation sur la pratique de conciliation



DURÉE

4 jours pédagogiques sur 5 jours calendaires



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

La formation permet l'appropriation des ressources nécessaires à la prise de fonction de Président de Commission Mixte avec les objectifs suivants :

- maîtriser le cadre juridique de la négociation et des conventions collectives
- identifier la notion de branche
- analyser les stratégies des partenaires dans la négociation collective de branche
- identifier le rôle de l'État dans la négociation collective et plus spécialement celui du Président dans la Commission Mixte
- s'approprier les méthodes et techniques d'animation des partenaires sociaux adaptées au processus de négociation.

La décision relative aux demandes d'autorisation de licenciement des salariés protégés



PUBLIC

Les inspecteurs du travail et les DA inspectant en charge de prendre ce type de décision



DURÉE

3 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

Cette formation vise à permettre aux inspecteurs du travail en section de :

- maîtriser les principes fondamentaux qui gouvernent la légalité des décisions administratives relatives aux salariés protégés
- réduire les risques contentieux (annulation, responsabilité)
- comprendre les enjeux pour les relations sociales dans l'entreprise, pour le salarié protégé et pour l'inspecteur du travail.

Instruction des recours hiérarchiques sur les « décisions salariés protégés »



PUBLIC

En priorité, les instructeurs chargés de la contre enquête ainsi que les agents ressources méthodes référents locaux sur cette thématique



DURÉE

3 jours (2,5 jours de stage + 1 demi-journée de conférence)



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

Cette formation vise à permettre aux instructeurs chargés de la contre enquête de :

- améliorer la qualité des enquêtes et des rapports afin de sécuriser la décision ministérielle
- disposer des outils nécessaires pour être référents en matière de licenciement des salariés protégés, au sein de leur département ou de leur région
- prévenir le contentieux administratif, y compris indemnitaire.

A NOTER Les stagiaires doivent se munir de la circulaire du 30 juillet 2012 et de son instruction du 28 août 2012. Ces documents seront régulièrement consultés lors de la formation.

Systeme d'inspection du travail / Relations du travail

Techniques de négociation



PUBLIC

Agents de contrôle souhaitant conforter leur capacité en matière de négociation



DURÉE

À préciser



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

Les agents de contrôle peuvent, dans leurs différentes fonctions, être impliqués dans une situation de négociation.

La formation proposée a pour objectif de mettre à disposition de ces agents des outils et méthodes leur permettant de mener à bien les différentes situations de négociation auxquelles ils pourraient être confrontés dans l'exercice de leurs fonctions.

La négociation collective et la représentativité syndicale



PUBLIC

Agents de contrôle, agents en SCT (renseignement et enregistrement des accords)

Pré-requis : connaissances de base en matière d'IRP (mode de désignation, fonctionnement, prérogatives etc...)



DURÉE

2,5 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

Être capable de déterminer les règles de validité d'un accord collectif et les conditions de son application.

A NOTER Ce module n'a pas pour objet l'analyse du contenu des accords collectifs quelle que soit leur thématique (durée du travail, contrats de génération, intéressement, participation, égalité professionnelle, etc.)

Systeme d'inspection du travail / Relations du travail

Dispositif de formation à destination des agents affectés aux services de renseignements en droit du travail



PUBLIC

Agents des services de renseignements, ayant au moins un an d'ancienneté

OBJECTIF

Ces formations ont pour objectif, d'une part, de proposer une mise à jour des connaissances juridiques sur les thématiques identifiées en répondant aux questions que les agents rencontrent quotidiennement, et, d'autre part, d'apporter ou de confirmer des compétences professionnelles en terme de geste professionnel.

Le dispositif comprend 5 modules :

- Entretien avec l'utilisateur
- Inaptitude
- Licenciement économique
- Bulletin de paie
- Statuts particuliers

Les différents modules sont proposés au plus près des agents, au niveau interrégional pour permettre d'assurer la continuité du service public.

Le détail des formations proposées est présenté dans les fiches suivantes.

Services renseignements : l'entretien avec l'utilisateur



PUBLIC

Agents des services de renseignements de catégorie A, B et C, affectés depuis au moins un an au service renseignements



DURÉE

2 jours pédagogiques sur 3 jours calendaires



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

Cette formation vise à permettre aux agents de :

- s'approprier les bases de la communication
- conforter une méthodologie de conduite d'entretien :
 - dans sa dimension générale : débiter, conduire, clore un entretien
 - dans ses dimensions particulières : présence d'une tierce personne, réception d'un groupe, d'une personne ayant un comportement « difficile »
- identifier le cadre juridique d'intervention du service et ses limites :
 - savoir orienter l'utilisateur
 - savoir partager l'information
- anticiper les situations délicates :
 - gérer la charge émotionnelle et mentale
 - cas spécifiques des renseignements sur les situations de souffrance mentale.

Services renseignements : inaptitude



PUBLIC

Agents de catégorie A, B et C affectés, depuis au moins un an, aux services de renseignements en droit du travail répondant aux demandes des usagers par téléphone et/ou en entretien individuel



DURÉE

1,5 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

La formation doit permettre aux agents des services renseignements d'être en mesure de renseigner les usagers sur les questions et les situations récurrentes liées à l'inaptitude.

Objectifs pédagogiques :

- différencier les notions d'aptitude, d'inaptitude et d'invalidité
- identifier les tenants et aboutissants d'un constat d'inaptitude et d'un reclassement
- distinguer les obligations et les étapes d'une procédure de licenciement ainsi que ses incidences financières.

Systeme d'inspection du travail / Relations du travail

Services renseignements : le licenciement économique - redressement et liquidation judiciaire

 Agents des services de renseignements de catégorie A, B et C

Pré-requis : ancienneté d'un an à minima au service renseignements ayant permis à l'agent d'acquérir des notions sur le licenciement économique, redressement et liquidation

 2,5 jours

 Consulter le calendrier

OBJECTIF

La formation doit permettre aux agents des services renseignements d'être en capacité d'apporter à l'utilisateur, qui s'interroge sur les difficultés économiques de son entreprise, des réponses sur l'impact d'une procédure collective (droit des entreprises en difficulté : sauvegarde, redressement, liquidation) sur sa situation personnelle.

À l'issue de la session, les participants seront capables de :

- renseigner l'utilisateur sur une situation de licenciement économique relevant du droit commun (rappel)
- appréhender les différentes procédures collectives (droit des entreprises en difficultés) : déclenchement, déroulement, identification des acteurs
- appréhender l'impact des procédures collectives sur les contrats de travail (transfert, rupture du contrat) et les possibilités de recours
- présenter les modalités de paiement des créances dues aux salariés, du système de garantie des salaires (AGS/CGEA) et les voies de recours.

Services renseignements : le bulletin de paie

 Agents des services de renseignements de catégorie A, B et C

Pré-requis : ancienneté d'un an à minima au service renseignements ayant permis à l'agent d'acquérir des notions sur la rémunération et la durée du travail

 2,5 jours

 Consulter le calendrier

OBJECTIF

La formation doit permettre aux agents des services renseignements d'être en capacité de lire un bulletin de paie et ses documents annexes.

À l'issue de la session, les participants seront capables de :

- connaître les dispositions réglementaires applicables en matière de bulletin de paie
- vérifier le respect des rémunérations minimales légales, conventionnelles et contractuelles
- maîtriser les incidences sur le bulletin de paie des congés et absences diverses
- identifier les particularités relatives à certains secteurs spécifiques : (notamment : avantages en nature, amplitude de travail, heures d'équivalence, commissions, pourboires ...).

Services renseignements : statuts particuliers

 Agents des services de renseignements de catégorie A, B et C

Pré-requis : ancienneté d'un an à minima au service renseignements ayant permis à l'agent d'acquérir des notions sur la rémunération et la durée du travail

 Variable en fonction des modules :

- VRP : 1 jour
- HCR : 1 jour
- ASMAT : 1,5 jours
- PE : 1 jour
- GI : 1 jour

 Consulter le calendrier

OBJECTIF

La formation doit permettre aux agents des services renseignements d'être en capacité d'apporter à l'utilisateur des réponses aux questions qu'il se pose sur la réglementation relative à chacun des statuts suivants :

- VRP
- HCR
- Assistant maternel : ASMAT
- Particulier employeur : PE
- Gardien d'immeuble : GI

À l'issue de la session, les participants seront capables de :

- contextualiser la réglementation travail applicable à la profession
- s'approprier la réglementation en vigueur sur la durée du travail et le salaire avec pour spécificité les salariés travaillant sous le statut particulier visé
- identifier les éléments indispensables à l'élaboration d'une réponse à l'utilisateur relative à ce statut particulier.

Systeme d'inspection du travail / Santé-Sécurité au Travail

Formateurs-relais régionaux amiante



PUBLIC

Formateurs-relais amiante



DURÉE

À préciser



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

Un séminaire d'actualisation des connaissances des formateurs-relais régionaux amiante est programmé en octobre 2014. Les formateurs-relais seront réunis à nouveau début 2015 pour suivre le nouveau module de formation à diffuser dans les services en 2015.

BTP : la coordination SPS Initiation



PUBLIC

Agents de contrôle

Pré-requis : les participants devront disposer d'une expérience minimale d'une année et avoir déjà opéré des contrôles sur des chantiers de BTP



DURÉE

3 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

Cette formation a pour objectif de permettre aux stagiaires de mettre en œuvre plus aisément une stratégie de contrôle d'une opération de construction dans un contexte de coordination.

Seront abordés les points suivants :

- rôles et missions des différents acteurs
- réglementation
- risques liés à la co-activité sur les chantiers et aux interventions ultérieures sur ouvrage
- outils mobilisables par l'inspection du travail.

BTP : les risques de chute de hauteur



PUBLIC

Agents de contrôle

Pré-requis : les participants devront disposer d'une expérience minimale d'une année et avoir déjà opéré des contrôles sur des chantiers du BTP



DURÉE

2,5 jours ou
3,5 jours si visite d'un chantier



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

Cette formation a pour objectif de permettre aux stagiaires d'appliquer une méthodologie de contrôle et d'utiliser les moyens d'action disponibles pour agir sur les risques de chute de hauteur sur les chantiers.

Seront abordés les points suivants :

- situations exposant à un risque de chute de hauteur
- techniques courantes de protection contre ce type de risque
- réglementation
- outils juridiques à disposition de l'inspection du travail.

Systeme d'inspection du travail / Santé-Sécurité au Travail

Contrôle des exploitations forestières

 PUBLIC	Agents de contrôle en section d'inspection du travail (agriculture en priorité), techniciens régionaux de prévention, ingénieurs de prévention	OBJECTIF À l'issue de cette formation, les stagiaires maîtriseront la réglementation applicable et seront en capacité de mettre en œuvre des actions de prévention et de contrôle dans le cadre des chantiers forestiers et sylvicoles. Lors de cette formation organisée en dehors des locaux de l'INTEFP, les stagiaires seront amenés à visiter l'exploitation agricole d'un CFPPA avec présentation des équipements de travail mobiles et portatifs, à identifier les risques liés à leur utilisation et à s'approprier une méthodologie de contrôle des machines et de leurs conditions d'utilisation. A NOTER Attention : le nombre de places est limité.
 DURÉE	3 jours	
 DATES	Consulter le calendrier	

Machinisme agricole

 PUBLIC	Agents de contrôle (agriculture en priorité), techniciens régionaux de prévention, ingénieurs de prévention	OBJECTIF Cette formation a pour objectif de permettre aux stagiaires de développer une démarche de prévention dans les entreprises agricoles en matière d'utilisation des équipements de travail (et notamment des machines mobiles agricoles) mais également en matière d'exploitation des silos de stockage de céréales. Lors de cette formation, organisée dans les locaux d'un lycée agricole, les stagiaires seront amenés à visiter l'exploitation de ce dernier afin de repérer les engins agricoles et les risques liés à leur utilisation, permettant ainsi de s'approprier plus aisément une méthodologie de contrôle des machines. La visite d'un site de stockage de céréales est également organisée. A NOTER Attention : le nombre de places est limité.
 DURÉE	4 jours	
 DATES	Consulter le calendrier	

Produits phytopharmaceutiques

 PUBLIC	Agents de contrôle en section d'inspection ou en appui, techniciens régionaux de prévention, ingénieurs de prévention, MIRT	OBJECTIF À l'issue de cette formation, les stagiaires maîtriseront la réglementation applicable et seront en capacité de mettre en œuvre des actions de prévention et de contrôle auprès des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques. Seront abordés les points suivants : <ul style="list-style-type: none">• produits et risques• dispositions réglementaires applicables• démarche d'évaluation des risques et moyens de prévention• méthodologie de contrôle.
 DURÉE	3 jours	
 DATES	Consulter le calendrier	

Systeme d'inspection du travail / Santé-Sécurité au Travail

Contrôle des équipements de travail chez l'utilisateur



PUBLIC

Agents de contrôle ayant une expérience minimale en section d'au moins une année, agents en charge de l'appui



DURÉE

2,5 jours
3 jours si visite d'un CFA



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les stagiaires auront acquis les bases techniques et juridiques permettant le contrôle d'un équipement de travail utilisé par une entreprise.

Contrôle des équipements de levage et mobilité



PUBLIC

Agents de contrôle ayant une expérience de contrôle d'au moins un an, agents en charge de l'appui



DURÉE

2 jours
2,5 jours si visite d'un CFA



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les stagiaires auront acquis les bases, tant juridiques que techniques, ainsi qu'une méthodologie de contrôle, afin d'être en mesure de conduire un contrôle relatif à l'utilisation des équipements de travail servant au levage.

Risque biologique



PUBLIC

Agents de contrôle, ingénieurs de prévention, techniciens régionaux de prévention, MIRT



DURÉE

En 2 modules :
• module 1 - 2,5 jours
• module 2 - 1,5 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de développer une démarche de prévention et de contrôle dans les établissements exposés au risque biologique.

Seront abordés les points suivants :

- définition du risque biologique et identification des mécanismes de transmission
- repérage des secteurs d'activité concernés et de la présence du risque biologique
- cadre réglementaire
- méthodologie de contrôle.

A NOTER À l'issue du premier module, les stagiaires disposeront de 2 à 3 mois pour effectuer 2 contrôles sur la thématique. Une restitution sera effectuée lors du second module.

Systeme d'inspection du travail / Santé-Sécurité au Travail

Contrôle du risque chimique et CMR

 PUBLIC	Agents de contrôle, ingénieurs de prévention, techniciens régionaux de prévention, MIRT	OBJECTIF Cette formation a pour objectif de permettre aux stagiaires de mettre en œuvre une démarche de prévention et de contrôle dans les entreprises exposées au risque chimique. Seront abordés les points suivants : <ul style="list-style-type: none">• enjeux• réglementations : contenus, logiques et évolutions• identification et caractérisation du risque• moyens de prévention et d'action• méthodologie de contrôle. A NOTER ➔ À l'issue du premier module, les stagiaires disposeront de 2 à 3 mois pour effectuer 2 contrôles sur la thématique. Une restitution sera effectuée lors du second module.
 DURÉE	En 2 modules : <ul style="list-style-type: none">• module 1 : 4 jours• module 2 : 1,5 jours	
 DATES	Consulter le calendrier	

Risque électrique

 PUBLIC	Agents de contrôle, ingénieurs prévention et techniciens régionaux de prévention	OBJECTIF Cette formation a pour objectif d'apporter aux stagiaires des éléments de méthodologie destinés à optimiser les contrôles en matière de prévention du risque électrique. À l'issue de la formation les stagiaires seront en capacité de connaître : <ul style="list-style-type: none">• les risques engendrés par l'utilisation des installations et des équipements de travail• la nouvelle réglementation applicable permettant de définir une stratégie d'action.
 DURÉE	3 jours	
 DATES	Consulter le calendrier	

Prévention des TMS

 PUBLIC	Agents de contrôle, ingénieurs de prévention, médecins inspecteurs régionaux du travail, techniciens régionaux de prévention	OBJECTIF Développer une démarche de prévention face aux TMS dans les entreprises ou secteurs d'activité concernés par ce risque.
 DURÉE	3 jours	
 DATES	Consulter le calendrier	

Santé mentale au travail

 PUBLIC	Agents de contrôle et agents des services renseignements	OBJECTIF La formation permettra au stagiaire de : <ul style="list-style-type: none">• appréhender les risques psychosociaux en milieu professionnel et leurs définitions• identifier les différentes étapes et composantes d'une démarche d'enquête• reconnaître les situations à risques• développer son intervention dans une approche pluridisciplinaire entre acteurs de la prévention.
 DURÉE	3,5 jours	
 DATES	Consulter le calendrier	

Systeme d'inspection du travail / Apports extérieurs et partenariats

Participation à une audience pénale - En partenariat avec l'ENCCRF



PUBLIC

Agents de contrôle des Pôles T ayant déjà participé ou a minima assisté à une audience pénale sur le champ du contrôle, responsables contentieux des DIRECCTE, agents de contrôle susceptibles de participer aux audiences pénales en poste au Pôle C, agents chargés du contentieux dans les DDCSPP, agents de contrôle en métrologie susceptibles de participer aux audiences pénales en poste au Pôle C

Pré-requis : nécessité d'avoir rédigé un PV qui sera transmis avant la formation et utilisé lors de celle-ci, ou pour les responsables du contentieux CCRF d'avoir communiqué un PV



DURÉE

3 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

L'intervention, lors des audiences pénales ou civiles, des agents ou des responsables du contentieux constitue une étape importante dans la conduite de l'action de contrôle. Elle nécessite une connaissance de l'institution judiciaire et du déroulement de l'audience pénale.

Aussi, la formation des agents à ces interventions et le renforcement des compétences dans ce domaine, revêtent un enjeu majeur pour garantir l'efficacité des actions de contrôle.

À l'issue de la formation les participants auront renforcé leurs compétences pour intervenir efficacement lors d'une audience du tribunal correctionnel ou du tribunal de police.

Les agents de contrôle des Pôles T et C représentant le service devant les juridictions pénales auront également partagé et confronté leurs pratiques d'une situation professionnelle identique même si leurs interventions relèvent de dispositions législatives et réglementaires différentes.

Optimiser la relation contrôleur/contrôlé des enquêteurs CCRF et Travail - En partenariat avec l'ENCCRF



PUBLIC

Agents de contrôle du pôle T et agents enquêteurs CCRF



DURÉE

3 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

A l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- connaître les moyens d'investigation des agents enquêteurs des pôles T et C
- partager et confronter les pratiques
- aborder la méthodologie du contrôle
- pouvoir anticiper et gérer les situations conflictuelles lorsqu'elles se présentent (alternance de mises en situation tirées d'exemples issus de contrôles des 2 Pôles et d'apports théoriques et / ou d'apports juridiques)
- gérer les incidents du contrôle.

Manager l'égalité professionnelle Femmes-Hommes dans la Fonction Publique - Ateliers de Service Public du RESP

Nouveau



PUBLIC

Encadrement en situation managériale



DURÉE

2 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

Dans le cadre des Ateliers du Service Public, l'INTEFP organise conjointement avec l'IRA de Metz et l'École Nationale des Greffes un atelier dédié à la problématique de l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique, dans le cadre du protocole d'accord du 8 mars 2013.

Cet atelier propose aux cadres une réflexion sur leurs pratiques, l'identification des stéréotypes et de pistes permettant la valorisation des parcours professionnels au féminin.

À l'issue de la formation, les participants seront sensibilisés à la situation de l'égalité professionnelle femmes-hommes dans les 3 fonctions publiques et capables d'impulser les mesures nécessaires pour la mise en place d'une politique de progrès.

Systeme d'inspection du travail / Apports exterieurs et partenariats

Colloque AFDT - ENM - INTEFP



PUBLIC

Agents du systeme d'inspection
du travail



DUREE

1 jour



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

Chaque fin d'annee a Paris, une journee des juristes rassemble magistrats, avocats et agents de l'inspection du travail.

L'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, l'Association Francaise de Droit du Travail et l'Ecole Nationale de la Magistrature, structures organisatrices du colloque, determinent ensemble son theme en fonction de l'actualite juridique.

Formation-action des Chargés de Mission Animation Territoriale expérimentés (CMAT)

**PUBLIC**

les CMAT expérimentés (en poste depuis plus de 3 ans) occupant des missions d'animation territoriale des politiques de l'emploi sur un territoire

**DURÉE**

2 modules de 4 jours

**DATES**

Consulter le calendrier

OBJECTIF

La phase opérationnelle du projet « Ministère fort » a pour objectif de renforcer l'action des CMAT au plus près des territoires en accentuant notamment leurs missions en matière de développement économique.

L'objectif de cette formation est donc double :

- donner aux CMAT les clés de compréhension et d'action en matière de politique économique de la DIRECCTE
- intégrer le développement économique dans la conduite des projets de territoires.

À l'issue de cette formation, les CMAT seront en capacité de :

- donner un premier niveau d'information et d'orientation aux entreprises, grâce à une meilleure connaissance des outils de la DIRECCTE
- accompagner les entreprises sur l'ensemble de leurs besoins (analyser les besoins des entreprises en devenir, en mutation, en développement ou encore celles en difficulté)
- bâtir des projets territoriaux en ayant une vision stratégique du rôle de l'État sur les territoires.

Nouveaux animateurs territoriaux : de la découverte du métier à la conduite d'opérations en mode projet

**PUBLIC**

Chargés de mission en animation territoriale, en prise de poste récente

Pré-requis : avoir une expérience de CMAT de moins d'une année (Module 1) ou de moins de 18 mois, sans avoir pu suivre une formation d'intégration ou de mobilité

**DURÉE**

En 2 modules :
• module 1 - 3 jours
• module 2 - 3 jours

**DATES**

Consulter le calendrier

OBJECTIF

Dans un contexte en évolution (décentralisation, déconcentration des services de l'État et modernisation de leur organisation), les échelons locaux de l'État passent d'une posture de « producteur gestionnaire » de dispositifs à celui de « partenaire facilitateur » et ensemblier des politiques publiques. Les modalités d'actions devenant plus complexes, la qualité des interventions territoriales de l'État devient essentielle. Dans ce cadre, l'animation/coordination territoriale constitue la clé de voûte de la mise en œuvre des politiques de l'emploi. Les nouveaux chargés de mission en animation territoriale doivent appréhender les enjeux de leur fonction.

La formation est organisée en deux modules : un module découverte du métier et un module d'approfondissement sur la conduite d'opérations en mode projet.

Le module 1 « découverte du métier » permettra aux stagiaires de :

- connaître leur environnement
- adapter leur posture aux missions confiées
- connaître les dispositifs et les mesures d'insertion professionnelle et de développement de l'emploi pour les mobiliser dans le cadre de plans d'action
- animer et coordonner un réseau d'acteurs.

Le module 1 leur permettra aussi d'avoir un premier niveau d'apports méthodologiques généraux sur 3 autres thématiques, largement approfondies dans le cadre du **module 2** portant sur « la conduite d'opérations en mode projet ».

Ces thèmes sont les suivants :

- élaboration d'un diagnostic territorial en vue d'établir un plan d'action local
- mobilisation des techniques et méthodes de la conduite de projets
- mise en œuvre opérationnelle de dispositifs.

A NOTER Parallèlement, ces deux modules de formation seront proposés aux nouveaux attachés sortants de formation des Instituts Régionaux d'Administration à l'automne 2014.

Pilotage et animation, en mode projet, des politiques de l'emploi



PUBLIC

Prioritairement des agents de l'encadrement de proximité en charge de l'animation d'un service œuvrant au développement des politiques de l'emploi, en prise de poste récente ou non. Pour autant, accessibilité de la formation à des chefs de projet / chargés de mission (sans responsabilité hiérarchique)



DURÉE

3 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

Le renforcement du rôle des nouveaux acteurs publics et privés rend les modalités de l'action de l'État plus complexes. Sa posture doit évoluer vers celle d'animateur, de coordonnateur, de stratège et arbitre à la fois, pour composer avec le nombre grandissant d'opérateurs locaux et nationaux. Cette évolution des fonctions de l'État implique un renforcement, voire un renouvellement des compétences des services. La formation vise à professionnaliser les chefs de service emploi et/ou les chefs de projet emploi dans le pilotage et l'animation, en mode projet, des politiques de l'emploi.

À l'issue de la session, les stagiaires seront capables de :

- a) Piloter des politiques de l'emploi
 - identifier les finalités, les enjeux et les contraintes d'un projet
 - cerner le positionnement et le rôle attendu des services de l'État
 - prioriser les besoins
 - formuler les objectifs
 - identifier et organiser les partenariats
 - identifier les ressources disponibles (partenariats politiques, techniques et /ou financiers, systèmes d'information/données)
 - définir un cahier des charges
 - concevoir des outils de planification de l'activité
 - élaborer des indicateurs de suivi, définir les cibles et le cas échéant, les seuils d'alerte
 - repérer et réguler les dysfonctionnements.
- b) Animer et suivre la mise en œuvre des politiques de l'emploi
 - définir les modalités d'animation
 - coordonner la mise en œuvre et ses ressources
 - identifier et sélectionner des prestataires ou des intervenants
 - animer le partenariat de projet
 - gérer l'exécution des contrats ou des conventions.

Diagnostic socio-économique au service de la stratégie dans le champ du Pôle 3E - Les données statistiques au service du pilotage



PUBLIC

Directeurs d'UT, responsables de service, chargés de mission



DURÉE

1 jour



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

Les services des DIRECCTE ont de plus en plus besoin d'éléments statistiques permettant d'étayer leurs observations mais ne savent pas toujours comment choisir les données statistiques pertinentes, exploiter cette information pour leur action, et l'articuler avec leur connaissance qualitative des entreprises et du territoire afin de la mettre à profit pour définir une stratégie sur les politiques du champ du Pôle 3E dont ils ont la charge.

Cette formation vise à professionnaliser les cadres de la DIRECCTE en charge de l'animation et du pilotage des politiques dans le champ du Pôle 3E en matière de diagnostic territorial au service du pilotage.

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- maîtriser l'information permettant de renforcer leur capacité stratégique de pilotage, de suivi et d'évaluation
- formuler auprès des SESE les demandes d'informations en adéquation avec le résultat attendu
- étayer un point de vue à partir d'informations statistiques pertinentes.

Ingénierie économique et sociale des territoires et des entreprises



PUBLIC

Tout agent des DIRECCTE concerné par les missions d'intervention sur les territoires et en entreprise pour agir en faveur du développement économique et des mutations économiques



DURÉE

3 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

Les missions des DIRECCTE, et notamment des Pôles 3E, conduisent les agents à intervenir tant sur les territoires qu'en entreprise pour agir en faveur du développement économique et de la qualité de l'emploi.

L'objectif de la formation est de permettre de progresser en matière d'offre de services globale des DIRECCTE à destination des entreprises et des territoires par :

- la sensibilisation des agents des secteurs emploi et développement économique aux missions, fonctions et outils respectifs des uns et des autres
- un renforcement de la collaboration et des interventions entre services des Pôles 3E.

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- comprendre les missions des DIRECCTE en faveur du développement économique, des mutations économiques et de l'emploi
- connaître les outils utilisés et/ou mobilisés par les agents des DIRECCTE au bénéfice des entreprises et des territoires, ainsi que les leviers d'action (ex : Europe, État, collectivités, partenaires sociaux...)
- identifier les acteurs et partenaires à mobiliser, tant en interne qu'en externe
- identifier les passerelles à développer entre services des Pôles 3E des DIRECCTE (UR, UT) et les échanges d'informations à favoriser (a minima)
- mettre au point, en direction des entreprises et/ou des territoires, des modalités d'interventions en commun ou du moins coordonnées et articulées.

Analyse économique et financière des structures à vocation d'insertion



PUBLIC

Agents des services déconcentrés ou de l'administration centrale en lien avec les entités juridiques sur le champ emploi-formation, et notamment les structures à vocation d'insertion



DURÉE

2 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

Les services emploi ont besoin d'être outillés sur un premier niveau d'analyse comptable et financière des entités juridiques du champ emploi-formation, et notamment des structures d'insertion.

La formation proposée permettra de professionnaliser les agents en matière de comptabilité et d'analyse financière de ces entités juridiques.

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- lire et analyser les comptes de résultat et bilans
- s'approprier les éléments d'analyse financière des structures et identifier les indicateurs qui doivent mettre en alerte sur une situation économique ou financière défailtante
- identifier les acteurs qui peuvent délivrer une expertise comptable et financière complémentaire : DDFIP, collègues des autres services de la DIRECCTE (économistes ou autres)...

Pilotage territorial du Contrat de Sécurisation Professionnelle : travail en réseaux et qualité des parcours



PUBLIC

Encadrement et services des Pôles 3E en charge du CSP (au niveau régional ou départemental)



DURÉE

2 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

Par comparaison avec la CRP, l'expérimentation du CTP sur certains bassins d'emploi a permis de faire le constat de la nécessité d'animer les partenariats locaux afin d'assurer une bonne connaissance des entreprises et de leurs besoins, du marché local de l'emploi, des partenaires de formation, des acteurs du développement économique ainsi que des différents financeurs du dispositif.

Un pilotage dynamique fondé sur les mêmes principes a été souhaité par l'Etat et les partenaires sociaux dans le cadre du CSP sur l'ensemble du territoire mais ce pilotage est déployé de façon hétérogène.

La formation a pour objectif d'améliorer la performance du CSP par un pilotage territorial qualitatif.

Il s'agira de :

- identifier les enjeux s'attachant à la notion de parcours en terme de politique publique
- préciser les méthodes et processus afférents au dispositif
- d'identifier l'ensemble des acteurs intervenant dans la mise en œuvre du CSP
- se situer dans le pilotage et la mise en œuvre : vers un pilotage en réseau
- maîtriser les enjeux et les modalités de coordination opérationnelle du dispositif et des parcours
- identifier et s'approprier les outils de pilotage et de suivi
- identifier les leviers d'action favorisant le retour à l'emploi des bénéficiaires de CSP
- communiquer sur les parcours réussis.

Emploi et gestion des âges : contrats de génération

 Agents des services mutations économiques et / ou en charge de la question de la gestion des âges



2 jours



Consulter le calendrier

OBJECTIF

Par l'accord national interprofessionnel unanime du 19 octobre 2012 et la loi du 1er mars 2013, l'Etat et les partenaires sociaux ont créé le contrat de génération. Ce dispositif a pour objet de répondre à la problématique actuelle d'exclusion du marché du travail des jeunes et des salariés âgés, privant ainsi les entreprises de compétences et de ressources utiles à leur compétitivité.

Les services des DIRECCTE, en particulier les services en charge des mutations économiques, sont mobilisés pour faciliter le déploiement de ce dispositif, selon des problématiques distinctes en fonction de la taille des entreprises.

L'objectif de la formation est de professionnaliser les agents des services des DIRECCTE sur le contrat de génération : dispositif, déploiement, accompagnement des entreprises en amont et en aval dans la phase de mise en œuvre.

Activité partielle : optimiser l'instruction

 Responsables et gestionnaires de l'activité en unité territoriale



1,5 jours



Consulter le calendrier

OBJECTIF

Professionaliser les responsables et gestionnaires du dispositif d'activité partielle dans l'instruction des dossiers.

A NOTER Pour les exercices pratiques prévoir une calculatrice; les stagiaires peuvent utilement se munir d'une clé USB.

Homologation des PSE

 Agents des services mutation économique ayant suivi le module dispensé entre septembre et octobre 2013



1 jour



Consulter le calendrier

OBJECTIF

Cette formation abordera de manière plus précise les thématiques suivantes : le contenu du PSE, les décisions et le contentieux administratif.

Revitalisation

 Agents des services MUTECO des DIRECCTE siège et des UT



2,5 jours



Consulter le calendrier

OBJECTIF

Professionalisation des agents en charge de la mise en œuvre et / ou de l'animation du dispositif de l'obligation légale de revitalisation.

Politique du titre : conduire les contrôles de conformité des organismes préparant au titre professionnel



PUBLIC

Agents en charge de l'agrément des organismes et du contrôle de conformité des sessions de validation du titre professionnel



DURÉE

3 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

Dans le cadre de la réforme de l'agrément des organismes préparant au titre professionnel du ministère chargé de l'Emploi, les services déconcentrés sont en charge du contrôle de conformité des engagements pris par les organismes préparant au titre professionnel.

La formation vise à doter les agents en charge de cette mission des connaissances et outils nécessaires à sa réalisation.

Ils seront en capacité de :

- comprendre les enjeux de la politique du titre (ancrage dans les politiques territorialisées de l'emploi), les acteurs en présence et leur rôle
- maîtriser l'ingénierie du titre (référentiels et documents techniques)
- maîtriser la réglementation des sessions de validation
- mettre en œuvre le contrôle de conformité (méthode et outils).

A NOTER Sécuriser la délivrance du titre VALCE.

Politique du titre : sécuriser la délivrance du titre professionnel



PUBLIC

Agents des DIRECCTE intervenant dans la délivrance du titre professionnel



DURÉE

3 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

Dans le cadre de la réforme de l'agrément des organismes préparant au titre professionnel du ministère chargé de l'Emploi, les services déconcentrés sont en charge du contrôle de conformité des organismes préparant au titre professionnel.

La formation vise à professionnaliser les agents en charge de la politique du titre professionnel pour sécuriser le processus de sa délivrance.

Les participants seront en capacité à l'issue de la formation de :

- comprendre les enjeux de la politique du titre (ancrage dans les politiques territorialisées de l'emploi)
- maîtriser les référentiels et documents de références de la certification (RC, REAC, CCMP...)
- maîtriser le processus de délivrance : les missions, les acteurs en présence et leur rôle...
- s'assurer de la qualité de l'ensemble du processus : de la demande d'agrément à la délivrance du titre
- organiser une démarche de professionnalisation des acteurs (organismes agréés, jurys...)
- développer les outils de communication à l'attention des usagers et des relais d'information.

A NOTER Conduire les contrôles de conformité des organismes préparant au titre professionnel.

Appui aux Mutations Economiques : gestion du FNE formation



PUBLIC

Toute personne en charge des dossiers FNE formation : agents de catégorie A et B



DURÉE

2 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- maîtriser les enjeux, les finalités et les conditions de mise en œuvre du dispositif
- identifier les étapes du traitement des dossiers : instruction et contrôle de service fait.

VAE : la conduite de projets collectifs

Nouveau

 Agents en charge du développement du dispositif VAE

PUBLIC



2 jours

DURÉE



Consulter le calendrier

DATES

OBJECTIF

La performance des acteurs socio-économiques et des territoires passe par le maintien, l'évolution et le repérage des compétences sur le marché du travail et au sein des structures.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de soutien et de développement des compétences et des qualifications, la VAE devient un outil stratégique au service des politiques de l'emploi. Ce dispositif est également un élément essentiel d'insertion professionnelle et de sécurisation des parcours.

L'évolution du nombre de personnes certifiées par la VAE passe par l'augmentation et l'efficacité de projets collectifs.

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de mettre en œuvre un projet collectif de VAE en maîtrisant ses aspects stratégiques, opérationnels et financiers.

Conduite du dialogue de gestion avec les Missions Locales

 Agents des DIRECCTE en charge de la conduite des dialogues de gestion avec les missions locales

PUBLIC



2 jours

DURÉE



Consulter le calendrier

DATES

OBJECTIF

Les enjeux stratégiques de la gouvernance des missions locales et du pilotage des dispositifs jeunes conduisent les services à ouvrir un dialogue de gestion annuel avec les structures.

Des objectifs, des moyens et des résultats sont négociés au regard d'un diagnostic partagé des besoins du territoire pour l'accès des jeunes à l'emploi.

Cette formation vise à l'appropriation des principes généraux et des modalités de dialogue de gestion avec ces opérateurs.

À l'issue de la session, les agents seront en capacité de :

- comprendre les principaux enjeux de la conduite des dialogues de gestion
- les organiser et les conduire (différentes étapes)
- identifier les points clés pour négocier les objectifs et les axes de progrès
- maîtriser les outils d'analyse de résultats et de remontée d'informations physico-financières (P3, ICARE...)
- suivre la mise en œuvre et assurer le reporting et la répartition des moyens financiers.

Insertion par l'activité économique

Nouveau

 Agents en charge de l'insertion par l'activité économique

PUBLIC



2 jours

DURÉE



Consulter le calendrier

DATES

OBJECTIF

La réforme de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) doit permettre d'appuyer davantage les différentes structures d'insertion dans leur mission, en :

- simplifiant dès 2014 les modes de financement
- consolidant ces structures au sein d'une gouvernance territoriale rénovée
- développant une meilleure efficacité en direction des publics en insertion.

Sur plusieurs temps, le lancement de cette réforme fait l'objet d'un accompagnement important de l'INTEFP.

• Temps 1 : 1 séminaire national fin 2013

• Temps 2 : 7 séminaires interrégionaux

Dans chacune des villes où l'INTEFP est implanté, se tiendront au second trimestre 2014 des séminaires regroupant les protagonistes de l'IAE de chaque région. Il s'agira alors pour les services opérationnels des UT, des Conseils Généraux et des structures IAE, de s'approprier de manière commune, également par des travaux en ateliers, l'ensemble des dispositions de la réforme.

• Temps 3 : Formation de Formateurs-relais

Afin de déployer la formation auprès des chargés de mission en UT dans le cadre des PRF, dès la mi-2014, 2 à 3 Formateurs-relais par DIRECCTE seront formés et outillés d'un kit pédagogique.

Mise en œuvre des mesures en faveur de l'insertion des jeunes



PUBLIC

Agents des DIRECCTE en charge du pilotage ou de la gestion des mesures d'insertion professionnelle des jeunes



DURÉE

2 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

Une formation est proposée aux agents des services en charge de la politique d'insertion professionnelle des jeunes en vue de leur permettre de mieux appréhender le périmètre de leurs missions et d'asseoir leur légitimité dans leur environnement quotidien.

Pour comprendre le nouveau rôle de l'État et le périmètre de sa mission dans ce cadre rénové, la formation permettra de :

- connaître et mettre en œuvre les dispositifs jeunes
- piloter les politiques publiques de l'État en matière d'insertion professionnelle des jeunes à l'appui d'un plan de travail annuel
- connaître les acteurs du champ « jeunes », apprendre à se situer dans ce cadre et savoir animer son réseau ou en initier d'autres.

Pilotage et ingénierie des contrats aidés



PUBLIC

Correspondants du réseau contrats aidés en DIRECCTE et au sein des Unités Territoriales



DURÉE

3 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

L'INTEFP, en lien avec la DGEFP, propose une formation pour donner aux services les outils nécessaires au pilotage et à l'ingénierie des contrats aidés.

Ce pilotage s'inscrit dans le cadre de la réglementation du contrat unique d'insertion et des emplois d'avenir.

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- situer le contexte et le cadre réglementaire des contrats aidés
- identifier le cadre de l'action de pilotage, les acteurs en présence, les outils et données disponibles
- maîtriser une programmation
- connaître et mobiliser les outils d'accompagnement et de formation.

Contrôle de la Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage (CSA)

Nouveau



PUBLIC

Agents de contrôle de la formation professionnelle en SRC ayant une première expérience sur ce type de contrôle



DURÉE

2 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les stagiaires pourront mettre en œuvre de manière plus efficace et homogène les contrôles de la CSA sur les entreprises qui auront été ciblées dans leur région.

La formation dispensée s'articulera autour d'apports de connaissances sur le financement de l'apprentissage et la méthodologie de contrôle ainsi que d'échanges de pratiques.

Contrôle du FSE niveau 2

Nouveau

 Agents de contrôle de la formation professionnelle en SRC, expérimentés ou ayant suivi le premier module dans le cadre de la mobilité

PUBLIC



4 jours

DURÉE



Consulter le calendrier

DATES

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure de contrôler des opérations et dispositifs complexes (marchés publics, PLIE...) bénéficiant d'un co-financement FSE.

La formation dispensée s'articulera autour d'apports de connaissances sur la méthodologie de contrôle et d'échanges de pratiques.

Contrôle d'un organisme de formation (perfectionnement)

Nouveau

 Agents de contrôle de la formation professionnelle en SRC, expérimentés ou ayant suivi le premier module dans le cadre de la mobilité

PUBLIC



4 jours

DURÉE



Consulter le calendrier

DATES

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les stagiaires maîtriseront la nouvelle réglementation en matière de champs d'intervention et de renforcement possible de leurs pouvoirs de contrôle (nouvelles issues de la loi sur la Formation Professionnelle). Ils seront ainsi en capacité de la mettre en œuvre dans leurs futurs contrôles.

Contrôle d'un OPACIF

Nouveau

 Agents de contrôle de la formation professionnelle en SRC

PUBLIC



4 jours

DURÉE



Consulter le calendrier

DATES

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les stagiaires maîtriseront la méthodologie de contrôle d'un OPCA régional (paritarisme, financement...) et seront en capacité de réaliser les contrôles programmés dans leurs régions.

Fonctions support

La conduite du dialogue social interne



PUBLIC

Directrices et directeurs régionaux des DIRECCTE et DIECCTE, secrétaires généraux



DURÉE

2 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

L'objectif de cette action est de permettre aux participants d'identifier et de (se) définir quelques repères pour agir, sans se départir de leur rôle mais en veillant toutefois à maintenir un dialogue social interne de qualité.

Elle doit également contribuer à l'élaboration d'une stratégie d'action régionale, notamment en période de relations plus tendues, dans un contexte de changement.

S'approprier la démarche GPEC et optimiser l'outil SESAME

Nouveau



PUBLIC

Responsables RH et/ou agents en charge de l'outil SESAME



DURÉE

1,5 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de comprendre les principes d'une démarche GPEC, de connaître les concepts et outils d'une telle démarche et d'optimiser l'utilisation de l'outil SESAME. Ils pourront ainsi conduire des analyses pertinentes et fondées en terme de pilotage RH.

Communiquer efficacement pour accompagner le changement

Nouveau



PUBLIC

Responsables/chargés de communication des DIRECCTE et DIECCTE, chargés de communication « Ministère fort »



DURÉE

3 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les communicants devront être en mesure de construire leur stratégie locale de communication du changement adaptée au contexte national et s'appuyant sur la stratégie nationale. Ils pourront apporter expertise et conseil à leur direction sur la communication liée au projet «Ministère fort».

À NOTER Les stagiaires devront apporter leurs projets de plan de communication.

Optimiser la gestion éditoriale de sites

Nouveau



PUBLIC

Webmestres et/ou chargés de communication des DIRECCTE et DIECCTE



DURÉE

3 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- renforcer leur connaissance de l'environnement
- piloter leurs sites à l'aide d'indicateurs (statistiques...) et d'en renforcer l'audience
- connaître la réglementation en vigueur pour la publication web
- maîtriser les règles d'écriture et d'illustration des sites web
- animer éditorialement leurs sites.

Fonctions support

SharePoint / Administration et alimentation des sites intranet régionaux des DIRECCTE- DIECCTE - niveau Perfectionnement

 PUBLIC	Chargés de communication / webmestres / EIR des DIRECCTE- DIECCTE	OBJECTIF À l'issue de la formation, les participants devront être autonomes pour administrer et alimenter le site intranet des DIRECCTE, en ayant approfondi les connaissances acquises antérieurement.
 DURÉE	4 jours pédagogiques sur 5 jours calendaires	
 DATES	Consulter le calendrier	

SPIP / Gestion des sites internet des DIRECCTE- DIECCTE - niveau perfectionnement

 PUBLIC	Chargés de communication / webmestres des DIRECCTE- DIECCTE	OBJECTIF À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de : <ul style="list-style-type: none">• comprendre le fonctionnement d'un outil de gestion de contenu en général et de SPIP en particulier• administrer son site dynamique avec SPIP• pouvoir créer, modifier, publier des articles/ des rubriques.
 DURÉE	2 jours pédagogiques	
 DATES	Consulter le calendrier	

Dispositif de formation des nouveaux arrivants sur la filière Etudes, Statistiques, Evaluation



PUBLIC

Agents appelés à exercer une fonction de chargé d'études en Service Etudes, Statistiques, Evaluation (SESE)



DURÉE

3 modules :

1. conduire une étude (3,5 jours)
2. interpréter des statistiques et des données (3 jours)
3. maîtriser les techniques rédactionnelles de communication d'une étude (3 jours)



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

Le dispositif de formation vise à permettre aux participants d'acquérir les compétences spécifiques leur permettant d'exercer leur mission au sein d'un Service Études, Statistiques, Évaluation.

Il s'agit de :

- lancer et conduire une étude
- maîtriser les bases des statistiques et leur interprétation
- maîtriser les techniques rédactionnelles pour communiquer sur les études.

Analyse de la conjoncture économique



PUBLIC

Chargés d'études des SESE et de la DARES



DURÉE

3 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

L'analyse de la conjoncture économique régionale doit bénéficier à l'ensemble des composantes de la DIRECCTE et être traitée de manière transversale.

L'objectif de la formation est de :

- renforcer les compétences des SESE en matière d'analyse de la conjoncture économique régionale
- mobiliser les informations (quantitatives et qualitatives) disponibles au niveau régional de la DIRECCTE et celles des partenaires et producteurs d'informations
- professionnaliser les participants afin de les mettre en capacité d'être force de propositions d'une offre de service aux différentes composantes de la DIRECCTE.

Évaluation des politiques publiques



PUBLIC

Cette formation s'adresse prioritairement à des agents amenés à conduire ou à participer à des évaluations régionales ou locales, à laquelle peuvent s'adjoindre les agents de la DARES intéressés



DURÉE

4 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

La formation vise à :

- apporter les bases de la méthodologie d'évaluation
- constituer et partager la culture de l'évaluation
- concevoir dans un contexte local une démarche d'évaluation et la retranscrire en commande dans un cahier des charges.

Développer une expertise économique

 Chargés d'études des SESE et de la DARES et animateurs territoriaux

PUBLIC



3 jours

DURÉE



Consulter le calendrier

DATES

OBJECTIF

Cette formation a pour objectif de :

- prendre en compte sur le territoire, les problématiques de l'emploi, du marché du travail, de la formation professionnelle mais aussi celles concernant le champ du travail dans les analyses liées au développement des entreprises et plus largement au développement économique et aux enjeux liés à l'anticipation, à la compétitivité et à la concurrence
- professionnaliser les participants afin d'être en capacité de proposer une offre de services aux différentes composantes de la DIRECCTE. Cette formation est une première approche qui doit permettre de dégager de futurs besoins d'approfondissement en terme d'expertise
- permettre aux participants de construire une expertise avec les autres composantes de la DIRECCTE et leurs interlocuteurs.

A NOTER Cette formation n'est pas une formation à l'analyse économique.

Cartographie des données statistiques - Initiation

 Chargés d'études dans les SESE

PUBLIC



4 jours

DURÉE



Consulter le calendrier

DATES

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- présenter sous forme de cartes des données statistiques pour améliorer leur lisibilité en utilisant le logiciel Map Info
- comprendre la démarche aboutissant à la production d'une carte statistique correcte
- appréhender les fonctionnalités de Map Info
- comprendre l'enchaînement d'opérations conduisant à la réalisation de la carte
- maîtriser l'importation et le traitement de données statistiques exogènes
- mettre en adéquation l'outil et les données
- améliorer la présentation d'une carte en vue de sa diffusion.

SAS initiation

 Agents affectés en SESE ou en Administration Centrale appelés à utiliser SAS

PUBLIC



4 jours

DURÉE



Consulter le calendrier

DATES

OBJECTIF

La quantité d'informations à traiter ne cesse de croître et nécessite d'être traitée via un logiciel de traitement statistique spécifique pour fiabilisation.

Cette formation doit permettre de traiter des données avec SAS sur micro-ordinateur et notamment de :

- maîtriser l'interface de base
- gérer des programmes SAS
- écrire un programme SAS
- utiliser des procédures statistiques
- créer des tableaux à une ou plusieurs entrées.

A NOTER SAS MACRO

SAS macro



PUBLIC

Chargés d'études dans un SESE ou en Administration Centrale

Pré-requis : programmer avec SAS



DURÉE

3 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

La prise de décisions nécessite de plus en plus un accès rapide à l'information statistique, qui doit être analysée et mise en forme facilement. Des programmes peuvent être automatisés afin de gagner en temps, en lisibilité et en qualité.

Cette formation doit permettre d'améliorer la programmation SAS avec les macros et notamment de :

- programmer en boucle :
 - utiliser l'instruction « ARRAY »
 - utiliser les boucles « DO »
- automatiser la programmation avec :
 - les macro variables
 - les macro instructions
 - les macro fonctions
 - les macro programmes.

SIENE - Formation des Coordinateurs



PUBLIC

Coordinateurs SIENE régionaux ou départementaux



DURÉE

2 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

La formation permettra de remettre à niveau les connaissances des coordinateurs SIENE afin d'accompagner les formations locales.

La remise à niveau porte sur :

- l'outil SIENE, ses objectifs, ses contenus, ses fonctionnalités, sa place dans l'environnement informatique
- les acteurs concernés, leurs missions et leurs rôles
- les recherches dans l'outil : retrouver une unité, établir une liste d'unités, vérifier la pertinence des critères de recherche
- la passation d'une commande d'extraction
- la récupération des comptages
- le zonage.

A NOTER Cartographie des données statistiques.

Les fonctions statistiques d'Excel



PUBLIC

Chargés d'études dans les SESE



DURÉE

4 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- utiliser les formules et les fonctions élaborées
- lier des feuilles de calcul entre elles
- utiliser les représentations graphiques
- créer des listes déroulantes et des contrôles dans une feuille de calcul
- réaliser des synthèses statistiques sur les bases de données
- utiliser les fonctions de recherche
- travailler avec les textes, les nombres et les dates
- utiliser les tableaux croisés dynamiques, les filtres
- élaborer des macros simples.

Cartographie des données statistiques - Expert

Nouveau

 PUBLIC	Chargés d'études dans les SESE maîtrisant MAP Info
 DURÉE	4 jours
 DATES	Consulter le calendrier

OBJECTIF
À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- optimiser la présentation des données statistiques sous forme de cartes
- maîtriser complètement la production d'une carte statistique
- appréhender les fonctionnalités avancées de Map Info
- maîtriser l'importation et le traitement de données complexes et exogènes
- mettre en ligne sur les sites inter et intranet de la DIRECCTE des cartes interactives pour une diffusion grand public.

SAS Expert

Nouveau

 PUBLIC	Agents affectés en SESE ou en Administration Centrale maîtrisant SAS
 DURÉE	4 jours
 DATES	Consulter le calendrier

OBJECTIF
La quantité d'informations à traiter ne cesse de croître et nécessite d'être traitée via un logiciel de traitement statistique spécifique pour fiabilisation.

Cette formation a pour but d'optimiser la maîtrise du logiciel SAS et notamment de :

- connaître et maîtriser toutes les interfaces
- optimiser les programmes SAS en les automatisant
- assurer la parution des résultats obtenus à partir de SAS dans des tableaux à multiples entrées ou dans des cartes.

Motivations et attentes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date : / /

Nom et signature de l'agent :

Autres stages demandés dans l'année en cours :

.....

Visas obligatoires

Le Correspondant Formation	Le supérieur hiérarchique	Le directeur
(Nom et signature)	(Nom et signature)	(Nom et signature)

Santé-Sécurité au Travail dans les Fonctions Publiques (SSTFP)

La Mission Santé-Sécurité au Travail dans les Fonctions Publiques (MSSTFP) a été créée le 1er juillet 2008 à l'INTEFP. Elle est intégrée au Pôle partenariats de l'Institut. Ses objectifs visent à :

- proposer des dispositifs de sensibilisation, de formation, de professionnalisation qui favorisent la transmission des savoirs, la construction des connaissances et le développement des compétences
- promouvoir la Santé-Sécurité au Travail dans les Fonctions Publiques (site Internet, conférences, partenariats...) pour contribuer à la préservation de la santé et de la sécurité des fonctionnaires et agents de la Fonction Publique ainsi qu'à la qualité de vie au travail
- développer une activité d'ingénierie et développement et d'accompagnement de projets sur les questions de professionnalisation et de Santé et Sécurité au Travail dans la Fonction Publique.

En matière de SST dans la Fonction Publique (État, Territoriale, Hospitalière), d'importants changements se sont opérés depuis 2009. Après la signature de l'accord du 20 novembre 2009 par les partenaires sociaux, la parution du décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la Fonction Publique puis de sa circulaire d'application (DGAFP-B9 n°11 du 9 août 2011) ont fixé un nouveau cadre d'action, ont revisité le rôle, l'appellation et les moyens des acteurs (chefs de services, assistants et conseillers de prévention, équipes pluridisciplinaires, inspecteurs Santé et Sécurité au Travail) et des instances (Comités Techniques, CHSCT).

Cette dynamique se poursuit. Mme M. Lebranchu, Ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction Publique a initié une concertation sur le plan de l'amélioration des conditions de vie au travail (ACVT) dont la prévention des risques psychosociaux et les moyens donnés aux CHSCT constituent des axes forts (accord-cadre du 22 octobre 2013) mais également sur la pénibilité, la gestion des âges, la prévention des troubles musculo-squelettiques.. Lancée par la DGAFP au printemps 2012 lors des rencontres de la GRH consacrées à la responsabilité sociale de l'État-employeur, la question de l'exemplarité des employeurs publics constitue également une des priorités de la Ministre.

Dans ce contexte évolutif, les modules, stages, dispositifs ministériels et interministériels de l'offre 2014 de la Mission ont été revisités pour favoriser l'adaptation au poste et le développement des compétences des acteurs et instances de la Santé et Sécurité au Travail dans la Fonction Publique.

Deux types d'actions sont proposées :

- des actions de formations modélisées qui répondent à des demandes d'adaptation au poste ou de développement de compétences pour des thématiques ou pour des publics donnés
- des dispositifs de professionnalisation qui impliquent dans une approche globale : un public, un service, une thématique... et qui nécessitent, avant toute intervention à visée formative, une analyse de la demande et une co-construction de la commande en liaison, le cas échéant, avec les instances de représentation du personnel.

Le coût des interventions est calculé en fonction de la nature de la demande, de la durée de la prestation et des origines et des compétences des intervenants mobilisés sur une base de 1 100,00 €/jour.

Les textes spécifiques à la SST dans les fonctions publiques et de nombreuses ressources documentaires sont consultables sur le site de la Mission : <http://www.intefp-sstfp.travail.gouv.fr>

Responsable du Pôle Partenariats :

Daniel XIRAU, Directeur du Travail

Équipe de la Mission SSTFP :

- **Max MASSE** - Responsable de la Mission SSTFP
- **Patricia VERGNET** - Responsable de projet
- **Pascal PEYRET** - Assistante de formation
- **Christine FABRE** - Secrétaire

Contacts : <http://www.intefp-sstfp.travail.gouv.fr/contacts.asp>



Dispositif interministériel de professionnalisation préalable à la prise de poste



Agents de la Fonction Publique de l'État



14 semaines

OBJECTIF

À l'issue du dispositif de professionnalisation, les ISST seront en capacité d'effectuer des contrôles, formuler des conseils et proposer au chef de service des mesures d'amélioration appropriées. Pour ce faire il est prévu une formation en alternance, une individualisation (modulaire), une plate-forme FOAD, un site Internet. La mobilisation importante des référent(e)s est nécessaire pour réaliser les meilleures conditions d'accueil lors des périodes sur le poste de travail pour favoriser des expériences et des apprentissages contextualisés aux pratiques spécifiques de chaque ministère et Établissement Public.

A NOTER Le dispositif de professionnalisation débute en octobre, les processus de recrutement seront optimisés s'ils se déroulent au cours du 1^{er} semestre.

Dispositif interministériel de professionnalisation et de développement des compétences sur le poste



Agents de la Fonction Publique de l'État



2 à 4 jours (1 + 1 ou 2 + 2 jours)

OBJECTIF

La Mission proposera au cours du 2^e semestre des modules de formation qui seront issus des travaux des ISST lors d'un séminaire ouvert qui se déroulera en 2014. Il n'est donc pas possible pour l'instant de préciser les thématiques qui seront retenues.

A NOTER Les demandes en « intra » font l'objet d'une analyse préalable dans un objectif de compréhension des enjeux et de co-construction de la réponse.

Communication et interactions d'autorité



Inspecteurs/trices SST (en interministériel)



2 jours

OBJECTIF

À l'issue du module les ISST seront en capacité de :

- comprendre le jeu des représentations (stéréotypes, préjugés...)
- identifier les enjeux éthiques et déontologiques de la fonction d'inspection
- distinguer les rapports de domination, de pouvoir, d'autorité dans la relation inspectant / inspecté
- revisiter le modèle légitimité / autorité.

A NOTER Ce module permettra un échange de pratiques autour de la fonction d'inspection, autour de la tension entre construction du dialogue et autorité de transmission / explicitation des obligations en matière de SST dans un contexte d'interactions entre pairs.

Construire la Santé et la Sécurité au Travail au quotidien

Responsabilité sociale de l'employeur



PUBLIC

Chefs de service



DURÉE

2 jours

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- comprendre le concept de développement durable
- intégrer des éléments liés à la responsabilité sociale dans leur mission
- aborder d'une manière transverse les questions de Santé Sécurité au Travail.

A NOTER Ce nouveau module peut être proposé à d'autres publics après une analyse de la demande pour apporter une réponse spécifique.

Égalité professionnelle des femmes et des hommes



PUBLIC

Chefs de services, responsables RH, conseiller(e)s de prévention



DURÉE

2 jours

OBJECTIF

À l'issue de l'intervention, les participants seront capables de :

- repérer les causes cachées des inégalités et les «réflexes» inégalitaires
- identifier en quoi l'égalité professionnelle génère de la performance
- diagnostiquer, définir et accompagner une politique en faveur de l'égalité des femmes et des hommes au sein d'une structure.

A NOTER Cette offre peut trouver une réponse efficiente au niveau d'une demande qui concerne une structure, un établissement (EPA). Elle peut être réduite à une journée dans une perspective de sensibilisation.

Conduite et accompagnement au changement



PUBLIC

Chefs de services, secrétaires généraux, responsables RH



DURÉE

3 jours
(2 jours consécutifs + 1 jour)

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- comprendre la notion de changement
- conduire et accompagner les changements
- mobiliser les acteurs de la prévention des risques au travail.

A NOTER Ce module est proposé pour un public en interministériel. Toute formation «intra» fera l'objet avant toute réponse d'une demande spécifique et d'une analyse de cette demande.

Fondamentaux de l'encadrement



PUBLIC

Chefs de service, secrétaires généraux, responsables RH



DURÉE

3 jours
(2 jours consécutifs + 1 jour)

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- connaître les différents genres et styles d'encadrement
- développer une communication efficace
- identifier les processus conflictuels et les modes de résolution de conflits.

A NOTER Ce module est proposé pour un public en interministériel. Toute formation «intra» fera l'objet avant toute réponse d'une demande spécifique et d'une analyse de cette demande.

Construire la Santé et la Sécurité au Travail au quotidien

Responsabilité et co-construction d'une politique de prévention



PUBLIC

Chefs de services, secrétaires généraux, responsables RH



DURÉE

Adaptée au projet de service

OBJECTIF

- À partir de travaux en séminaire et sur le terrain les chefs de service concernés seront conviés à :
- identifier leurs responsabilités dans le cadre des nouveaux textes SSTFP (Accords, Lois, Décrets, Circulaires)
 - s'approprier leurs rôles dans les principales thématiques en Santé Sécurité au Travail et avec les acteurs correspondants
 - élaborer des outils et des pistes d'actions de prévention.

A NOTER Les temps de formations sont distribués par demi-journées pour permettre aux participants d'intégrer la dimension SSTFP dans leurs activités quotidiennes.

Programme annuel de prévention des risques au travail



PUBLIC

Chefs de service, secrétaires généraux, responsables RH



DURÉE

5 jours (3 + 1 + 1 jours)

OBJECTIF

À l'issue des modules les participants seront en mesure de :

- identifier les différentes dimensions du travail
- initier une démarche de construction de la santé
- repérer la place et le rôle des acteurs du CHSCT
- bâtir un programme annuel de prévention des risques au travail.

A NOTER La Mission SSTFP s'inscrit dans une démarche globale de professionnalisation des acteurs, des activités, des organisations, des territoires. Ce dispositif est proposé uniquement pour accompagner un projet qui mobilise tous les acteurs du CHSCT. Une étude préalable est réalisée avant toute proposition de réponse.

Les parties prenantes / Les instances

Comités Techniques et CHSCT

 PUBLIC	Membres de CT et de CHSCT
 DURÉE	1 à 3 jours (2 + 1 jours)

OBJECTIF
À l'issue du module les participants seront en capacité de :

- identifier les enjeux du débat social dans les Comités Techniques
- repérer la contribution du CHSCT au développement de la SST
- mesurer les perspectives d'action en termes d'articulation descendante et ascendante entre Comités Techniques et CHSCT nationaux, régionaux, locaux (architecture, calendriers, ordres du jour, actions coordonnées).

A NOTER Ce module sera réalisé à partir d'une douzaine de candidatures d'une seule ou d'au moins 3 origines ministérielles différentes. Un entretien préalable aura lieu avec les demandeurs pour adapter le module au contexte des parties prenantes.

CHSCT ministériel

 PUBLIC	Membres de CHSCT ministériels
 DURÉE	3 jours (2 + 1 jours)

OBJECTIF
À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- distinguer les rôles des Comités Techniques et des CHSCT ministériels
- identifier les éléments constitutifs d'une politique à l'intention des instances dans les territoires
- concevoir un programme national d'action.

A NOTER Il sera nécessaire d'avoir au moins 12 personnes de 3 à 5 ministères différents.

CHSCT : professionnaliser l'instance, former ses membres

 PUBLIC	Membres de CHSCT
 DURÉE	3 jours (2 + 1 jours)

OBJECTIF
À l'issue de la formation, les membres de CHSCT seront en capacité de :

- inscrire leur action dans un système Santé-Sécurité au Travail
- identifier le cadre organisationnel à mettre en œuvre pour optimiser le fonctionnement et la pérennité des actions de l'instance CHSCT
- construire un plan de formation des membres du CHSCT à partir du cadre de fonctionnement et des besoins des acteurs.

A NOTER La Mission SSTFP s'inscrit dans une démarche globale de professionnalisation des acteurs, des activités, des organisations, des territoires. Ce dispositif est proposé uniquement pour accompagner un projet qui mobilise tous les acteurs du CHSCT. Une étude préalable est réalisée avant toute proposition de réponse.

CHSCT : formation réglementaire

 PUBLIC	Membres de CHSCT
 DURÉE	5 jours (3 + 2 jours)

OBJECTIF
À l'issue de la formation, les membres de CHSCT seront en capacité de :

- identifier les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail
- déceler et mesurer les risques professionnels et analyser les conditions de travail
- prendre leur place et jouer leur rôle au sein de l'instance.

A NOTER La Mission SSTFP s'inscrit dans une démarche de professionnalisation des membres de CHSCT. Elle propose un séquençage en 3+2 jours pour permettre aux membres de CHSCT de travailler en inter séquences et après une réunion du CHSCT sur leurs propres problématiques pour les revisiter lors de 2 journées complémentaires.

Les parties prenantes / Les instances

CHSCT : formation complémentaire



Membres de CHSCT

PUBLIC



2 à 3 jours

DURÉE

OBJECTIF

Cette formation a pour objet d'accompagner les membres de CHSCT sur une thématique qu'ils auront identifiée dans une logique de formation action ou d'ingénierie de projet. Les objectifs de formation sont donc définis au cas par cas.

A NOTER Ce dispositif est proposé uniquement pour accompagner un projet qui mobilise tous les acteurs du CHSCT. Une étude préalable est réalisée avant toute proposition de réponse.

CHSCT et emploi de personnes en situation de handicap



Membres de CHSCT

PUBLIC



1 à 2 jours

DURÉE

OBJECTIF

À l'issue de la formation les membres de CHSCT seront capables de :

- connaître la situation de handicap, son cadre légal et les pistes d'actions possibles
- identifier les acteurs opérationnels
- identifier le rôle du CHSCT.

A NOTER Ce module est configuré en fonction de l'origine et de la nature de la demande. Il peut s'agir d'une information (2 jours) ou du module complémentaire de la formation réglementaire.

Les parties prenantes / Les acteurs

Être président(e) de CHSCT

Nouveau



PUBLIC

Président(e)s de CHSCT



DURÉE

3 jours

OBJECTIF

À la fin des sessions les participants seront en capacité de :

- repérer le nouveau cadre juridique et réglementaire et ses incidences (lien CT / CHSCT, fonction de président, mission du CHSCT, fonctionnement, acteurs...)
- identifier les enjeux des articulations CT / CHSCT et des articulations CHSCT national, régional, local
- concevoir et construire une stratégie pour l'instance et la présidence
- construire un programme d'action.

A NOTER L'organisation du dispositif dépendra du nombre des participants, de leurs expériences et de leurs demandes.

Être secrétaire de CHSCT

Nouveau



PUBLIC

Secrétaires de CHSCT



DURÉE

3 jours

OBJECTIF

À la fin des sessions les participants seront en capacité de :

- identifier les enjeux des articulations / structurations entre Comité technique et CHSCT aux niveaux national, régional, local
- mesurer les enjeux de la fonction de secrétariat.

A NOTER L'organisation du dispositif dépendra du nombre des participants, de leurs expériences et de leurs demandes.

Conseiller de prévention : formations préalables et adaptation au poste



PUBLIC

Agents de la Fonction Publique



DURÉE

5 jours (3 + 2 jours)

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les conseillers de prévention seront en capacité de :

- mettre en oeuvre toute action décidée par le chef de service
- réaliser des actions collectives et individuelles de prévention des risques au travail
- mobiliser des connaissances juridiques, techniques en matière d'organisation du travail
- développer une méthodologie d'animation, de communication et de coordination.

A NOTER La Mission peut étudier une demande globale qui concerne à la fois les conseillers et les assistants de prévention.

Assistant de prévention : formations préalables et adaptation au poste



PUBLIC

Agents de la Fonction Publique



DURÉE

5 jours (3 + 2 jours)

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les assistants de prévention seront en capacité de :

- mobiliser des connaissances juridiques, techniques en matière de Santé et Sécurité au Travail
- initier des actions de prévention des risques au travail
- développer une méthodologie d'intervention
- s'appuyer sur des méthodes de communication et de pédagogie.

A NOTER La Mission peut étudier une demande globale qui concerne à la fois les conseillers et assistants de prévention.

Médecin agréé : améliorer le fonctionnement des instances médicales



PUBLIC

Médecins agréés



DURÉE

2 jours

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les médecins seront capables de :

- appréhender les spécificités des conditions d'exercice du médecin agréé dans la Fonction Publique
- rendre un avis de qualité tout en participant à une garantie de traitement équitable des agents
- maîtriser la pratique médico-administrative.

A NOTER Cette offre peut être réduite à une journée dans une perspective de sensibilisation.

Développer ses compétences en SST

Prévention de la pénibilité au travail



PUBLIC

Chefs de service, secrétaires généraux, responsables RH, conseillers de prévention



DURÉE

2 jours ou 2 + 1 jours

OBJECTIF

À l'issue de la formation les stagiaires seront en mesure de :

- identifier le cadre réglementaire de la pénibilité au travail
- repérer les démarches de mesure et d'évaluation de la pénibilité au travail
- initier un plan d'action et de mesure de prévention.

À NOTER En fonction de la nature de la demande et des publics concernés, la formation pourra être distribuée en 2 jours + 1 jour.

Programme annuel de prévention et risques psychosociaux (RPS)



PUBLIC

Chefs de service, secrétaires généraux, responsables RH, membres de CHSCT



DURÉE

5 jours (3 + 1 + 1 jours)

OBJECTIF

À l'issue des modules les participants seront en mesure de :

- identifier les différentes dimensions du travail et de son organisation
- identifier les éléments constitutifs des risques psychosociaux
- repérer les enjeux du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux
- intégrer un plan de prévention des risques psychosociaux dans le programme annuel de prévention.

À NOTER La Mission SSTFP s'inscrit dans une démarche globale de professionnalisation des acteurs, des activités, des organisations, des territoires. Ce dispositif est proposé uniquement pour accompagner un projet de formation action qui mobilise tous les acteurs du CHSCT dans les perspectives de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux. Une étude préalable est réalisée avant toute proposition de réponse. La durée est donnée à titre indicatif.

Accompagner l'évaluation et la prévention des risques psychosociaux (RPS)



PUBLIC

Chefs de service, secrétaires généraux, responsables RH, conseillers de prévention...



DURÉE

5 jours (3 + 2 jours)

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- comprendre les enjeux des RPS, le contexte législatif et les conséquences en termes juridique, médical et économique
- conduire ou participer à une démarche collective d'évaluation de ces risques
- développer une démarche opérationnelle et durable de prévention de ces risques
- assurer la mise en oeuvre, le suivi et la diffusion des mesures de prévention de ces risques.

À NOTER Cette formation reprend et prolonge le cadre proposé par la circulaire interministérielle DGAFP relative à l'orientation des priorités interministérielles fixées à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État du 13 septembre 2013, l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux et l'instruction du Premier Ministre (à paraître). Elle ne peut être réalisée qu'après une analyse de la demande et un diagnostic.

La démarche d'évaluation des risques et le document unique



PUBLIC

Chefs de service, assistants et conseillers de prévention, membres de CHSCT



DURÉE

2 jours

OBJECTIF

L'action de formation proposée doit permettre aux acteurs de la prévention de connaître la mise en application de la circulaire DGAFP du 18 mai 2010 relative à l'évaluation des risques professionnels et à l'élaboration du document unique.

À l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- comprendre les enjeux de l'approche globale d'analyse des situations de travail
- repérer les étapes de la démarche d'évaluation des risques au travail
- identifier les processus de transcription et de mise à jour du document unique.

Développer ses compétences en SST

Intervention des entreprises extérieures et plan de prévention

 Chefs de services, assistants et conseillers de prévention, membres de CHSCT

PUBLIC



2 jours

DURÉE

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- identifier les enjeux et le rôle du plan de prévention
- mettre en œuvre un plan de prévention
- coordonner l'application de mesures prévues par le plan de prévention.

Enquête accident de service et arbre des causes

 Assistants et conseillers de prévention, membres de CHSCT

PUBLIC



2 jours

DURÉE

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- s'approprier une démarche scientifique d'analyse
- développer une attitude objective et consensuelle
- analyser les accidents et les incidents par cette méthode
- identifier les sources de dysfonctionnement
- formuler des propositions d'actions.

Risque incendie

 Conseillers de prévention

PUBLIC



3 jours (2 + 1 jours)

DURÉE

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- mobiliser les fondamentaux réglementaires
- identifier la réglementation ERP (types, catégories, responsabilités...)
- évaluer le risque incendie (vulnérabilité des lieux de travail)
- identifier les règles d'accessibilité et d'évacuation des personnes en situation de handicap.

A NOTER Considérant l'importance de la thématique, le module sera conçu après identification d'une demande spécifique pour un collectif de conseillers de prévention d'une même structure.

Professionnalisation d'un service, d'une équipe

Accompagner un projet en SST



PUBLIC

Chefs de service, secrétaires généraux, responsables RH



DURÉE

À définir en fonction du projet

OBJECTIF

La Mission est en mesure de proposer une démarche d'accompagnement de formation en matière de Santé Sécurité au Travail au sein de vos projets.

Elle repose sur :

- une phase d'identification et d'analyse de la demande
- une proposition d'accompagnement sur la méthode et les outils
- un suivi régulier de l'avancement de votre projet associant ses parties prenantes
- une session de clôture.

A NOTER Ce module est proposé uniquement en « intra ». Il doit pouvoir faire l'objet avant toute réponse d'une demande spécifique et d'une analyse de cette demande.

Mettre en oeuvre une action de prévention contre les TMS



PUBLIC

Secrétaires généraux, responsables RH de prévention, conseillers



DURÉE

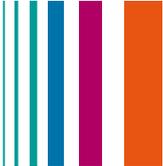
4 jours (2 + 1 + 1 jours)

OBJECTIF

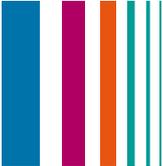
À l'issue de la formation, les conseillers de prévention seront en mesure de :

- repérer les différentes dimensions du travail
- identifier les enjeux de l'organisation et de l'aménagement des postes de travail
- initier une campagne de prévention des TMS en lien avec les assistants de prévention
- mettre en oeuvre une action de prévention dans un service reprographie.

A NOTER Ce dispositif est proposé pour un public unique. Il est possible d'étudier un projet de formation action qui mobilise tous les acteurs du CHSCT ou un service. Une étude préalable est réalisée avant toute proposition de réponse. La durée est donnée à titre indicatif.



Partenariats, dialogue social et formations interinstitutionnelles



Partenariats et dialogue social

Formations ASN et DREAL

Formation par la pratique



PUBLIC

Agents de l'ASN exerçant les missions d'inspecteurs du travail



DURÉE

3 jours

OBJECTIF

- Conforter la mise en place d'une meilleure coordination et d'une meilleure efficacité de la mission d'inspection du travail au sein de l'ASN
- Opérer une montée en compétence collective et individuelle des agents concernés grâce à un dispositif de professionnalisation adapté à leurs contraintes spécifiques à savoir l'hétérogénéité des connaissances, la forte mobilité et la double activité professionnelle.

Objectifs pédagogiques : à partir des situations réelles posant problème exposées par les agents sur des domaines identifiés collectivement, conforter les connaissances, la posture et les savoir-faire des agents pour exercer ces missions au cours de réunions d'analyse de la pratique professionnelle animées par deux inspecteurs du travail confirmés.

Formation « chantier »



PUBLIC

Agents des DREAL et de l'ASN exerçant les missions d'inspecteurs du travail



DURÉE

5 jours



DATES

Du 23 au 27 juin 2014

OBJECTIF

La finalité est de permettre aux ingénieurs ou techniciens chargés d'une mission d'inspection du travail dans le secteur des mines et carrières, sur les ouvrages électriques ou sur le secteur nucléaire, de contrôler le respect des principes généraux de prévention sur les chantiers de construction et de génie civil.

Cette formation permet d'aborder à cette occasion les questions liées à la sous-traitance, aux délégations et responsabilités respectives des différents acteurs sur un même site.

Objectifs pédagogiques :

À partir de cas pratiques en salle :

- acquérir des repères sur le milieu du BTP
- savoir observer une situation de travail
- comprendre les principes de prévention dans le BTP
- repérer les écarts à la norme juridique
- connaître la compétence de l'inspection du travail et ses moyens d'action.

À partir de la visite de deux chantiers :

- mettre en application les éléments acquis lors du travail sur les cas pratiques pour observer la situation, repérer les interlocuteurs et acteurs du chantier
- formuler des préconisations ou mettre en œuvre des actions appropriées (arrêt de chantier, observations, mise en demeure, actions pénales).

Formation « lois sociales »



PUBLIC

Agents des DREAL et de l'ASN exerçant les missions d'inspecteurs du travail



DURÉE

5 jours



DATES

Du 31 mars au 4 avril 2014 et du 1er au 5 décembre 2014

OBJECTIF

La finalité est de permettre aux ingénieurs ou techniciens chargés d'une mission d'inspection du travail dans le secteur des mines et carrières, sur les ouvrages électriques ou sur le secteur nucléaire, de contrôler le respect des règles fondamentales du code du travail dans les domaines de la durée du travail et des salaires et de répondre aux sollicitations des salariés ou des employeurs en matière de contrat de travail.

Cette formation constitue également une première initiation en matière de contrôle des situations de sous-traitance et de travail illégal.

Objectifs pédagogiques :

- repérer l'intérêt à agir
- identifier les facteurs déclenchant d'une intervention et se situer face à une demande individuelle ou collective
- identifier le rôle des différents acteurs (en particulier le rôle des représentants du personnel)
- identifier la compétence des services chargés d'une mission d'inspection du travail et la posture de l'inspecteur du travail.

À partir de cas pratiques :

- s'approprier les différentes étapes d'un contrôle dans le domaine des « lois sociales »
- acquérir des repères pour trouver la norme juridique applicable
- acquérir des repères méthodologiques pour mettre en œuvre une action pertinente.

Partenariats et dialogue social

La Session Nationale et les Ateliers de l'INTEFP

La 33^e session nationale a pour thème «Sécuriser l'emploi et les transitions professionnelles : l'enjeu du dialogue social au sein des entreprises et des territoires».

Elle se déroule de janvier à décembre 2014.

La 33^e session nationale de l'INTEFP est cofinancée par le Fonds Social Européen.

Les travaux porteront sur :

1. La portée de la négociation sociale et des accords d'entreprise et de branche
2. L'anticipation des mutations économiques par les acteurs du dialogue social et les acteurs publics
3. Les partenariats pouvoirs publics/partenaires sociaux.

Elle aura pour objectifs de :

- caractériser les démarches visant à sécuriser l'emploi, les entreprises, l'activité, les transitions professionnelles au sein des entreprises, des filières, des branches et des territoires
- analyser les modes d'ajustements, les compromis, les accords, les

différentes orientations en matière de politiques publiques, le rôle du dialogue social et les stratégies et rôles des différents acteurs

- mettre en perspective les pratiques par une meilleure compréhension d'expériences étrangères à travers deux voyages d'études à l'étranger
- passer en revue les pratiques d'innovation sociale en matière d'organisation du travail, de management et de gestion des ressources humaines au sein d'entreprises de taille, de secteurs et d'activités différentes, des territoires et des filières,
- organiser échanges et débats sur le renouvellement des termes du dialogue social susceptibles d'accompagner les mutations à venir et faire émerger, à travers les évaluations d'actions innovantes, des pistes d'évolutions dans les modes d'intervention, de coopération et de négociation des acteurs tant au niveau national que territorial.

Clôturent la 33^e session nationale, les «Ateliers de l'INTEFP» se tiendront le 18 décembre 2014. Ils permettront aux 30 auditeurs de restituer leurs travaux à un large public et de mettre en débat leurs synthèses et leurs propositions.

L'ensemble de ces travaux donnera lieu à la rédaction et la publication d'un ouvrage collectif.

Actions de coopération internationale



PUBLIC

Administrations des différents pays partenaires



DURÉE

2 à 5 jours



DATES

Consulter le calendrier

OBJECTIF

L'INTEFP contribue avec l'appui d'un réseau d'expertise à la réalisation des programmes de coopération bilatérale et multilatérale du GIP International à travers la conception et la mise en œuvre de projets de développement des compétences des agents des administrations du travail des différents partenaires.

Les actions portent principalement en 2014 sur la mise en œuvre des nouveaux programmes pluriannuels signés avec les pays et partenaires du Maghreb de l'Afrique subsaharienne et de l'Europe centrale et orientale :

- Tunisie, avec notamment les actions menées en partenariat avec l'Institut National du Travail et des Etudes Sociales (INTES), Maroc avec la mise en œuvre du volet travail du programme bilatéral dans les domaines de la Santé et de la Sécurité au Travail et de la négociation collective sectorielle, et l'appui au développement de l'ingénierie de formation et de l'Institut National du Travail et de la Protection Sociale (INTPS) au sein du ministère de l'Emploi
- Pays d'Europe centrale et orientale : Macédoine, Monténégro, Serbie, Russie
- Afrique subsaharienne, notamment dans le cadre du programme ADMITRA du Bureau International du Travail.

L'INTEFP contribue également au développement et à la mise en œuvre des actions du GIP International inscrites dans le cadre des projets de jumelage et appels d'offre financés notamment par l'Union européenne (Tunisie, Chine...).

Les actions de coopération internationale incluent également la participation de l'INTEFP au Réseau International des Instituts de Formation du Travail (RiiFT), en partenariat avec le centre international de formation de l'OIT de Turin.

Partenariats et dialogue social

PROJET EUROPÉEN : Agir sur les situations de détachement des travailleurs : se former par la pratique « Learning by doing »

5 février 2014 - 31 décembre 2014

OBJECTIFS

1. Favoriser la montée en compétence d'un groupe cible « relais » européen de professionnels
2. Contribuer à une meilleure articulation des différents systèmes nationaux de contrôle et de surveillance
3. Favoriser les complémentarités entre les acteurs, appuyer le développement des partenariats opérationnels entre les parties prenantes.

A l'origine de notre démarche....

Un premier projet :

Les administrations du travail de Belgique, Espagne, France, Luxembourg, Pologne et Portugal se sont engagées dans un projet de formation commune de leurs agents, piloté par l'INTEFP et ASTREES de décembre 2010 à décembre 2011 visant à mettre en place ou renforcer leurs coopérations transnationales.

Un « groupe cible » européen d'inspecteurs du travail a suivi un cursus de formation commune. Cette action a permis de mieux connaître les approches, pratiques et organisations des différents administrations du travail partenaires, et de créer, entre celles-ci, des habitudes de travail. Un centre ressource commun transnational est né sur le détachement des travailleurs: le site EURODETACHEMENT qui a reçu 104 000 visiteurs depuis 2 ans.

<http://www.eurodetachment-travail.eu/default.asp>

Mais ce projet a mis en lumière le fait que, face à la complexité des situations rencontrées, les autorités publiques ne pouvaient agir seules et que les partenaires sociaux avaient un rôle majeur dans la régulation des situations de détachement.

Le 1^{er} juillet 2012, un nouveau projet a vu le jour, visant à s'appuyer sur la dynamique d'EURODETACHEMENT pour la développer en se centrant sur deux secteurs particulièrement concernés par le détachement : l'agriculture et la construction.

L'élargissement fut double : d'une part, le projet 2012 a étendu les partenariats vers le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Lituanie et la Roumanie et d'autre part, les fédérations syndicales et patronales européennes de la construction et de l'agriculture (FIEC, FETBB, EFFAT, GEOPA COPA) se sont engagées dans cette nouvelle initiative ainsi que 19 organisations patronales ou syndicales du niveau national.

La finalité du projet a été de développer les synergies entre les acteurs afin de renforcer leurs réseaux et l'impact des actions qu'ils conduisent.

98 personnes ont participé à des ateliers de travail transnationaux sur 3 zones géographiques déterminées à partir des activités économiques et des flux de travailleurs.

Un séminaire final regroupant des acteurs de 20 pays de l'Union a permis de partager le résultat de ces travaux.

Conçue comme un outil opérationnel la synthèse de ces travaux est disponible sur le site EURODETACHEMENT.

Un nouveau projet en 2014

Les inspections du travail de Belgique, Estonie, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal et Roumanie ont confié à l'INTEFP le pilotage d'une nouvelle formation commune transnationale de 55 agents de contrôle et d'agents des bureaux de liaison.

Ce projet se déroulera en deux temps :

Une première étape, centrée sur les coopérations administratives avec un dispositif :

- intégrant une période d'immersion dans une administration partenaire comportant notamment des contrôles sur le terrain
- organisant des ateliers transnationaux pour capitaliser les enseignements de cette période à partir des situations repérées et des rapports des inspecteurs engagés dans la formation.

Ces professionnels en réseau s'attacheront à trouver des leviers pour résoudre les problèmes rencontrés dans les processus de coopération et d'échanges d'information.

L'objectif est de rechercher une meilleure articulation des différents systèmes de surveillance et de contrôle en présence.

Ce dispositif aboutira à la création d'une charte partagée entre les pays impliqués sur la qualité des échanges d'informations et d'outils venant enrichir le site EURODETACHEMENT.

Une deuxième étape conçue avec les fédérations européennes de la construction (FIEC et FETBB) de l'agriculture (GEOPA et EFFAT) et du secteur du travail temporaire (EUROCIETT) pour approfondir encore les synergies entre les autorités publiques et les partenaires sociaux et conforter les réseaux existants.

Cette deuxième étape se conclura par un séminaire de travail de deux jours, en décembre 2014, entre les managers des autorités publiques partenaires du projet, les 53 participants à la formation, les partenaires sociaux des secteurs concernés par le projet, les autorités chargées de la protection sociale et les autorités fiscales pour améliorer les synergies entre les parties prenantes.

Formations interinstitutionnelles en matière de lutte contre la fraude

L'offre institutionnelle de l'INTEFP dans le domaine de la lutte contre le travail illégal est proposée sous l'égide et en partenariat avec la Délégation Nationale à la Lutte contre la Fraude (DNLF).

Elle s'adresse à un public « mixte » composé des différents professionnels impliqués dans la lutte contre le travail illégal afin qu'ils développent des compétences spécifiques, favorisant l'action en complémentarité avec les partenaires des autres institutions.

Elle a pour principal objectif de favoriser le partage des connaissances, des analyses, outils, compétences et méthodes de travail des différents participants.

Elle est dispensée par un réseau de formateurs interinstitutionnels.

Elle est conçue de la manière suivante :

I. Trois modules généralistes selon vos besoins

MODULE 1 - Vous êtes un professionnel qui rencontre des situations de travail illégal à travers votre activité et vous souhaitez renforcer vos connaissances dans ce domaine et pouvoir développer une collaboration avec les administrations concernées.

Le module « S'initier à la lutte contre le travail illégal dans un cadre partenarial » vise à vous donner les connaissances essentielles en matière de contrôle du travail illégal et acquérir les repères pour collaborer sur ce champ.

MODULE 2 - Vous êtes un professionnel engagé de manière régulière dans des pratiques interinstitutionnelles dont certaines concernent des situations de travail illégal, ou vous souhaitez acquérir des compétences pour le devenir.

Le module « Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de lutte contre le travail illégal » vous permet d'approfondir ou d'acquérir des savoir-faire spécifiques dans ce domaine et de développer une approche coordonnée en termes d'investigation et de contrôle.

MODULE 3 - Engagé dans des pratiques interinstitutionnelles vous souhaitez améliorer votre capacité à traiter de situations complexes en interaction avec les partenaires des autres institutions.

Le module « Le traitement des situations complexes en matière de travail illégal » vous permet d'approfondir la caractérisation juridique des situations rencontrées dans le cadre d'une approche coordonnée.

II. Des formations spécialisées

Vous êtes un professionnel qui a une connaissance générale du travail illégal et qui rencontre des situations présentant des caractéristiques spécifiques :

- dans le secteur des transports routiers ou dans le secteur agricole
- dans le cadre des opérations de sous-traitance
- dans le cadre de prestations de services internationales.

Des « journées thématiques » vous permettent de cerner les conditions de mise en œuvre d'une action interinstitutionnelle adaptée à ces situations, tout en renforçant vos connaissances juridiques.

Modalités pratiques

Les inscriptions aux modules de formation font l'objet d'une procédure spécifique : voir plus loin « fiche d'inscription ».

Formations interinstitutionnelles en matière de lutte contre la fraude

A. MODULES GÉNÉRALISTES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

Module 1 - S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale



PUBLIC

Vous êtes un professionnel qui rencontre des situations de travail illégal à travers votre activité et vous souhaitez renforcer vos connaissances et développer une collaboration avec les administrations concernées



DURÉE

3 jours



LIEU

CIF / Marcy l'Étoile

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les participants sont en capacité de :

- caractériser une situation de travail illégal
- engager un partenariat avec les autres institutions compétentes
- mettre en œuvre des actions pénales ou administratives adaptées.

CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation vous permet de :

Améliorer votre connaissance :

- du dispositif interinstitutionnel de lutte contre le travail illégal et des priorités du Plan National de Lutte contre le Travail Illégal (PNLTI)
- des différentes situations de « travail irrégulier » que vous êtes susceptible de rencontrer
- des partenaires concernés, de leurs compétences, de leurs objectifs d'action, de leurs méthodes et pouvoirs d'intervention
- du cadre juridique permettant de qualifier les infractions
- des éléments fondamentaux relatifs aux procédures à mettre en œuvre.

Améliorer votre compétence :

- pour conduire des investigations adéquates permettant d'analyser les situations et caractériser celles qui relèvent de la fraude
- pour construire un partenariat efficace pour agir conjointement avec les institutions compétentes
- pour mettre en œuvre une action pénale ou administrative adéquate et complémentaire avec celle de vos partenaires.

MÉTHODE DE TRAVAIL

1. Des apports « théoriques » qui donnent des points de repères essentiels
2. Des travaux de groupes « mixtes » avec les participants des autres institutions pour apprendre à construire des modalités d'actions complémentaires
3. Des travaux de groupes construits à partir de « cas pratiques », pour élaborer une grille méthodologique d'action
4. Des temps de synthèse pour capitaliser les éléments mis en lumière dans les travaux de groupes
5. L'intervention d'un magistrat, axée sur la pratique des parquets. Il vous fait part de ses conseils en matière de procédure pénale afin d'améliorer la qualité des procédures.

Formations interinstitutionnelles en matière de lutte contre la fraude

Module 2 - Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal



PUBLIC

Vous êtes un professionnel engagé de manière régulière dans des pratiques interinstitutionnelles dont certaines concernent des situations de travail illégal ou vous souhaitez acquérir des compétences pour le devenir



DURÉE

2 jours



LIEU

CIF / Marcy l'Étoile

OBJECTIF

À l'issue de cette formation, les participants sont capables :

- de contribuer à la dynamique de réseau interinstitutionnel de lutte contre les fraudes en lien avec les Comités Opérationnels Départementaux Anti-Fraude (CODAF)
- de participer à des actions coordonnées interinstitutionnelles sur des situations de fraude comportant un volet travail illégal
- de développer leur activité de manière complémentaire avec les partenaires des autres institutions présentes sur leur territoire.

CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation vous permet de :

Améliorer votre connaissance :

- des conséquences sur le plan économique, fiscal, et social des situations de travail illégal et des enjeux qui s'y attachent
- des différentes situations de « travail irrégulier » que vous êtes susceptible de rencontrer et du cadre juridique permettant de qualifier les infractions
- des logiques d'action des différentes institutions concernées, de leurs compétences, de leurs objectifs, de leurs méthodes et pouvoirs d'intervention
- des interactions possibles entre les différents outils et pouvoirs d'intervention des partenaires en présence
- du rôle des Comités Opérationnels Départementaux Anti-Fraude, de leur fonctionnement, des modalités de circulation de l'information entre les différentes parties prenantes, du type d'actions qu'ils mettent en œuvre et des suites qu'ils réservent à ces actions.

Améliorer votre compétence :

1. pour développer une méthodologie d'action coordonnée avec celle de vos partenaires, dans le respect des objectifs et des rôles des différentes institutions concernées :
 - dans les phases préparatoires (mutualisation des informations, élaboration d'une stratégie d'action)
 - pendant les opérations conjointes de contrôle et les investigations
 - dans les suites réservées à l'action de contrôle
2. pour contribuer à créer, animer ou pour participer à une dynamique au sein d'un réseau de professionnels compétents dans le domaine de la lutte contre les fraudes.

MÉTHODE DE TRAVAIL

1. Des apports sur les cadres juridiques et organisationnels de la lutte interinstitutionnelle contre les fraudes et plus particulièrement contre le travail illégal :
 - des travaux de groupes à partir de « cas pratiques » pour construire des modalités d'actions complémentaires avec les autres participants.
 - sur chaque « cas », une méthode de travail interactive entre les participants pour partager des repères essentiels en termes d'analyse préalable à l'action :
 - quelle analyse faites-vous de la situation et comment allez-vous intervenir au regard de vos compétences et attributions ?
 - quelle analyse font les autres participants et comment vont-ils intervenir ?
 - en quoi le fait d'associer d'autres administrations à votre démarche sera : utile, efficace ?
 - quelles sont les complémentarités à rechercher en termes d'information, d'outils et moyens d'intervention ?
 - et pour élaborer conjointement une stratégie d'action coordonnée (avant, pendant, après) notamment dans le cadre d'une opération portée par le Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude.
2. Des temps de synthèse pour capitaliser les éléments mis en lumière par les travaux de groupes.
3. Une intervention du secrétaire d'un Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude axée sur la pratique des CODAF, sur l'élaboration des contrôles communs, la circulation de l'information, le traitement des suites des actions engagées (illustrés par des exemples concrets).

Formations interinstitutionnelles en matière de lutte contre la fraude

Module 3 - Le traitement des situations complexes en matière de travail illégal



PUBLIC

Engagé dans des pratiques interinstitutionnelles vous souhaitez améliorer votre capacité à traiter de situations complexes, en interaction avec les partenaires des autres institutions



DURÉE

3 jours



LIEU

CIF / Marcy l'Étoile

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les participants sont capables :

- de caractériser juridiquement une situation de travail illégal complexe
- de mettre en œuvre une action coordonnée adéquate sur les situations de travail illégal complexes
- de mettre en œuvre des actions pénales ou administratives adaptées.

CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation vous permet de :

Améliorer votre connaissance :

- des différents statuts rencontrés dans les « relations de travail » : le salarié, le bénévole, le travailleur indépendant (artisan, auto-entrepreneur, agent commercial), le stagiaire, le gérant mandataire, les situations d'entraide (familiale, amicale, agricole)
- des différentes modalités selon lesquelles les entreprises ont recours à des entreprises sous-traitantes (les différents objectifs poursuivis, les modalités de recours, les différentes formes de relations entre les donneurs d'ordre et les sous-traitants etc...)
- des différentes modalités d'intervention des entreprises étrangères au sein d'un pays de l'Union européenne (la prestation de service internationale, la mise à disposition de personnel entre filiales d'un même groupe, la prestation pour son propre compte, la prestation de main-d'œuvre dans le cadre d'une activité de travail temporaire, l'établissement dans le cadre d'une activité permanente)
- des cadres juridiques permettant de caractériser les infractions relatives aux situations de fraude et de travail illégal pour chacune de ces situations.

Améliorer votre compétence :

- pour conduire des investigations adéquates vous permettant d'analyser ces situations complexes et trouver les bons relais pour rechercher les informations notamment auprès de vos partenaires
- pour recueillir les éléments permettant de les requalifier juridiquement en cas de fraude si cela s'avère nécessaire et d'engager la responsabilité de plusieurs « acteurs » impliqués dans ces situations, y compris les donneurs d'ordre si cela s'avère pertinent
- pour agir en complémentarité avec les autres institutions compétentes et contribuer à déterminer, dans une logique interinstitutionnelle, quels sont les leviers d'action produisant un impact significatif sur ces situations
- pour contribuer, à partir de vos pouvoirs propres, à la mise en œuvre des suites judiciaires ou administratives appropriées : procès-verbal, procédures de recouvrement des dettes fiscales et sociales, régularisation de salaire, etc.

MÉTHODE DE TRAVAIL

1. Des travaux de groupes à partir de « cas pratiques » vous permettent de construire une méthodologie d'action et de repérer comment agir en complémentarité avec les autres participants.
 - ces cas pratiques présentent des modalités particulières vous permettant de travailler sur des organisations juridiques et économiques complexes et d'envisager plusieurs modalités d'action engageant différents partenaires interinstitutionnels
 - la méthode favorisant les échanges interactifs entre les participants permet de s'éclairer mutuellement sur les compétences, les objectifs, les méthodes et pouvoirs d'intervention des différentes institutions concernées.
2. Des temps de synthèse pour capitaliser les éléments mis en lumière par les travaux de groupes avec des apports sur les cadres juridiques relatifs à ces différentes situations vous permettent de cerner les frontières entre les situations légales et les situations de fraude.
3. Une présentation de l'Office Central de Lutte contre le Travail Illégal (OCLTI), de sa méthodologie d'investigation et de contrôle des situations de travail illégal complexes (illustration par des exemples concrets).

Formations interinstitutionnelles en matière de lutte contre la fraude

B. MODULES DE SPÉCIALISATION EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

Module 4 - La lutte contre le travail illégal dans le secteur des transports routiers



PUBLIC

Dans le cadre de votre activité vous intervenez de manière régulière ou incidente dans le secteur des transports routiers et vous rencontrez des situations de travail illégal



DURÉE

1 jour



LIEU

CIF / Marcy l'Étoile

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les participants sont en capacité de conduire ou de participer à une action interinstitutionnelle de lutte contre le travail illégal adaptée aux spécificités du secteur des transports.

CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation vous permet de :

Améliorer votre connaissance :

- des enjeux spécifiques attachés à la lutte contre le travail illégal dans le secteur dans un contexte national et européen
- des différentes activités du secteur des transports routiers (dont les caractéristiques particulières du cabotage)
- du rôle des acteurs et de leurs relations économiques (client, transporteur, commissionnaire de transports, chargeur, prestataire de service national ou transnational...)
- des cadres juridiques applicables au secteur, des différentes formes de travail illégal que l'on y rencontre et de leur qualification juridique.

Améliorer votre compétence :

- pour conduire des investigations adéquates et inscrire votre action dans l'environnement institutionnel spécifique au secteur en prenant en compte des habilitations de chaque organisme de contrôle
- pour qualifier juridiquement les infractions de travail illégal en prenant en compte les différentes réglementations applicables au secteur des transports
- pour contribuer, à partir de vos pouvoirs propres, à la mise en œuvre des suites judiciaires ou administratives appropriées : procès-verbal, procédures de recouvrement des dettes fiscales et sociales, régularisation de salaire, etc.

MÉTHODE DE TRAVAIL

1. Des apports « théoriques » vous permettant de mieux connaître le secteur des transports et les différents cadres juridiques applicables.
2. Des travaux à partir de « cas pratiques » pour acquérir une méthodologie d'intervention. La méthode favorisant les échanges interactifs entre les participants permet de s'éclairer mutuellement sur les compétences, les objectifs, les méthodes et pouvoirs d'intervention des différentes institutions concernées.
3. Des temps de synthèse pour capitaliser les éléments mis en lumière par les travaux de groupes.

Formations interinstitutionnelles en matière de lutte contre la fraude

Module 5 - La lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture



PUBLIC

Dans le cadre de votre activité vous intervenez de manière régulière ou incidente dans le secteur de l'agriculture et vous rencontrez des situations de travail illégal



DURÉE

1 jour



LIEU

CIF

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les participants sont en capacité de conduire ou de participer à une action interinstitutionnelle de lutte contre le travail illégal adaptée aux spécificités du secteur de l'agriculture.

CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation vous permettra de :

Améliorer votre connaissance :

- des enjeux spécifiques attachés à la lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture
- des différentes activités du secteur de l'agriculture (activités agricoles et agroalimentaires, travaux forestiers et autres activités spécifiques)
- du rôle des acteurs et de leurs relations : le chef d'exploitation, l'aide familial, le conjoint collaborateur, le cotisant de solidarité, l'entraide agricole, et les différents statuts d'emploi de salariés...
- des cadres juridiques applicables, y compris les règles d'affiliation à la Mutualité Sociale Agricole, des différentes formes de travail illégal que l'on rencontre dans ce secteur et de leur qualification juridique.

Améliorer votre compétence :

- pour inscrire votre action dans l'environnement institutionnel spécifique au secteur en prenant en compte des compétences des différents organismes rencontrés
- pour conduire des investigations adéquates, dans le cadre d'une opération coordonnée ou pas à partir des données particulières au secteur (évaluer la tâche réalisée : surface taillée, cueillie... référentiels pour convertir en temps de travail, compréhension des éléments de la convention collective pour le travail à la tâche...)
- pour qualifier juridiquement les infractions en cas de fraude
- pour contribuer dans un cadre interinstitutionnel spécifique, à la mise en œuvre des suites judiciaires ou administratives appropriées : procès-verbal, procédures de recouvrement des dettes fiscales et sociales, régularisation de salaire, etc.

MÉTHODE DE TRAVAIL

1. Des apports « théoriques » vous permettant de mieux connaître le secteur de l'agriculture et les différents cadres juridiques applicables.
2. Des travaux à partir de « cas pratiques » pour acquérir une méthodologie d'intervention. La méthode favorisant les échanges interactifs entre les participants permet de s'éclairer mutuellement sur les compétences, les objectifs les méthodes et pouvoirs d'intervention des différentes institutions concernées.
3. Des temps de synthèse pour capitaliser les éléments mis en lumière par les travaux de groupes.

Formations interinstitutionnelles en matière de lutte contre la fraude

Module 6 - Les formes d'emploi atypiques et la lutte contre le travail illégal



PUBLIC

Professionnels confrontés à des formes d'emploi atypiques en lien avec des situations de travail illégal



DURÉE

1 jour



LIEU

CIF

OBJECTIF

À l'issue de cette journée, les participants sont en capacité de conduire ou de participer à une opération de lutte contre le travail illégal dans les situations présentant des formes d'emploi atypiques.

CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation vous permet de :

Améliorer votre connaissance :

- des cadres légaux encadrant les relations entre les acteurs selon les organisations mises en place et les activités réalisées : prestations de services, prestations de main-d'œuvre, entreprises à temps partagé, portage salarial, groupements d'employeurs etc.
- des éléments matériels et juridiques permettant de définir la frontière entre les situations légales et les situations de fraude (prêt illicite de main-d'œuvre, marchandage, faux travailleurs indépendants).

Améliorer votre compétence :

- pour conduire des investigations adéquates vous permettant d'analyser ces situations et trouver les bons relais pour rechercher les informations notamment auprès de vos partenaires
- pour recueillir les éléments permettant de les « requalifier juridiquement » en cas de fraude si cela s'avère nécessaire et d'engager la responsabilité de plusieurs « acteurs » impliqués dans ces situations, y compris les donneurs d'ordre si cela s'avère pertinent
- pour agir en complémentarité avec les autres institutions compétentes et contribuer à déterminer, dans une logique interinstitutionnelle, quels sont les leviers d'action produisant un impact significatif sur ces situations
- pour contribuer, à partir de vos pouvoirs propres à la mise en œuvre des suites judiciaires ou administratives appropriées : procès-verbal, procédures de recouvrement des dettes fiscales et sociales, régularisation de salaire, etc.

LA MÉTHODE DE TRAVAIL

1. Des apports « théoriques » sur les cadres juridiques relatifs à ces différentes situations vous permettent de cerner les frontières entre les situations légales et les situations de fraude
2. Des travaux de groupe à partir d'un « cas pratique » vous permettent de construire une méthodologie d'action et de repérer comment agir en complémentarité avec les autres participants.
La méthode favorisant les échanges interactifs entre les participants permet de s'éclairer mutuellement sur les compétences, les objectifs, les méthodes et pouvoirs d'intervention des différentes institutions concernées
3. Des temps de synthèse pour capitaliser les éléments mis en lumière par les travaux de groupes.

Formations interinstitutionnelles en matière de lutte contre la fraude

Module 7 - Les prestations de services internationales



PUBLIC

Professionnels confrontés à des situations des prestations de services transnationales en lien avec travail illégal



DURÉE

1 jour



LIEU

CIF / Marcy l'Étoile

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les participants sont en capacité de mieux analyser les situations de prestations de services transnationales, et d'engager une action seuls ou dans le cadre d'une action interinstitutionnelle.

CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation vous permet de :

Améliorer votre connaissance :

- des enjeux au plan européen attachés aux prestations de services transnationales et au détachement des travailleurs
- des différentes modalités selon lesquelles les entreprises étrangères interviennent sur le territoire (la prestation de services internationale, la mise à disposition de personnel entre filiales d'un même groupe, la prestation pour son propre compte, la prestation de main-d'œuvre dans le cadre d'une activité de travail temporaire, l'établissement dans le cadre d'une activité permanente)
- des cadres légaux européens et nationaux encadrant les prestations de services transnationales et les opérations de détachement de travailleurs et définissant l'obligation de mettre en place une coopération administrative entre les États membres
- de la manière dont la France s'est organisée pour échanger des informations avec ses partenaires européens à travers ses bureaux de liaison et des différentes modalités de coopérations qu'elle met en œuvre
- des éléments matériels et juridiques permettant de définir la frontière entre les situations légales et les situations de fraude lors d'intervention d'entreprises étrangères.

Améliorer votre compétence :

- pour conduire des investigations adéquates vous permettant d'analyser ces situations et de trouver les bons relais pour rechercher les informations notamment au travers de la coopération administrative transnationale lorsque cela s'avère nécessaire (saisine des bureaux de liaison)
- pour recueillir les éléments permettant de « requalifier juridiquement » ces situations en cas de fraude si cela s'avère nécessaire et d'engager la responsabilité de plusieurs « acteurs » impliqués dans ces situations, y compris les donneurs d'ordre si cela s'avère pertinent
- pour agir en complémentarité avec les autres institutions compétentes et contribuer à déterminer, dans une logique interinstitutionnelle, quels sont les leviers d'action produisant un impact significatif sur ces situations
- pour contribuer, à partir de vos pouvoirs propres à la mise en œuvre des suites judiciaires ou administratives appropriées : procès-verbal, procédures de recouvrement des dettes fiscales et sociales, régularisation de salaire, etc.

Formations interinstitutionnelles en matière de lutte contre le travail illégal

Calendrier prévisionnel 2014

Modules généralistes			
Module 1 S'initier à la lutte contre le travail illégal dans un cadre partenarial	3 jours	04 au 06/03/14	INTEFP - Marcy l'Etoile - Lyon
		05 au 07/05/14	INTEFP - CIF de Paris
		16 au 19/09/14	INTEFP - CIF de Nantes
		13 au 15/10/14	INTEFP - Marcy l'Etoile - Lyon
Module 2 Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de lutte contre le travail illégal	2 jours	14 au 15/04/14	INTEFP - Marcy l'Etoile - Lyon
		27 au 28/05/14	INTEFP - CIF de Montpellier
		16 au 17/06/14	INTEFP - CIF de Nancy
		03 au 04/07/14	INTEFP - CIF de Lille
Module 3 Le traitement des situations complexes en matière de travail illégal	3 jours	24 au 26/11/14	INTEFP - CIF de Nantes
		19 au 21/02/14	INTEFP - CIF de Paris
		20 au 22/05/14	INTEFP - CIF de Bordeaux
		23 au 26/09/14	INTEFP - CIF de Nancy
		25 au 27/11/14	INTEFP - Marcy l'Etoile - Lyon

Journées thématiques			
Module 4 La lutte contre le travail illégal dans le secteur des transports routiers	1 jour	01/04/14	INTEFP - Marcy l'Etoile - Lyon
		06/05/14	INTEFP - CIF de Paris
		07/10/14	INTEFP - CIF de Bordeaux
Module 5 La lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture	1 jour	30/04/14	CIF de Montpellier
		01/10/14	CIF de Nancy
		21/10/14	INTEFP - CIF de Bordeaux
Module 6 Les formes d'emploi atypiques et la lutte contre le travail illégal	1 jour	29/04/14	INTEFP - CIF de Paris
		18/11/14	INTEFP - CIF de Nancy
Module 7 Les prestations de services internationales	1 jour	11/03/14	INTEFP - CIF de Montpellier
		03/06/14	INTEFP - Marcy l'Etoile - Lyon

Fiche d'inscription

à un stage de formation interinstitutionnel portant sur le travail illégal

Institution Direction ou Service :

Adresse professionnelle :

.....

Téléphone : Fax :

Courriel :

Adresse et numéro de téléphone (éventuellement portable) où l'agent peut être joint en dehors des heures d'ouverture de son service (facultatif) :

.....

Motivations et attentes

.....

Date : / /

Nom et signature de l'agent :

--

Visas obligatoires

Le Correspondant Formation	Le supérieur hiérarchique	Le directeur
(Date et signature)	(Date et signature)	(Date et signature)

Nous trouver

Centres Interrégionaux de Formation

CIF de LILLE

40, place Augustin Laurent
Les arcades de Flandres – Bt L
59000 LILLE
Tél. : 03 20 62 27 27
Fax : 03 20 63 27 29

CIF de PARIS

19, rue des Bretons
ZAC du Cornillon Sud
93210 LA PLAINE SAINT DENIS
Tél. : 01 40 84 91 00
Fax : 01 40 84 90 15

CIF de NANTES

Immeuble Le Colombia
3, boulevard des Martyrs Nantais
44200 NANTES
Tél. : 02 40 35 40 95
Fax : 02 40 35 14 80

CIF de BORDEAUX

37, avenue du Général de Larminat
33000 BORDEAUX
Tél. : 05 57 81 41 51
Fax : 05 56 98 79 88



CIF de NANCY

10, rue Mazagran
54000 NANCY
Tél. : 03 83 19 20 10
Fax : 03 83 19 20 19

MARCY L'ÉTOILE

1498, route de Saint Bel
69280 MARCY L'ÉTOILE
Tél. : 04 78 87 47 47
Fax : 04 78 87 47 00

CIF DE MONTPELLIER

45, place Ernest Granier
34935 MONTPELLIER Cedex 09
Tél. : 04 99 52 74 75
Fax : 04 99 52 74 60



Guadeloupe



Guyane



Martinique



Mayotte



Réunion



St Pierre & Miquelon

Avec ses 7 sites (Marcy l'Étoile et 6 Centres Interrégionaux de Formation), l'INTEFP est en capacité de déployer son action sur l'ensemble du territoire au plus près des besoins des agents et des projets des services.



INTEFP

1498, route de Sain Bel
B.P. 84
69280 Marcy l'Étoile
Tél. : 04 78 87 47 47
Fax : 04 78 87 47 00

Site intranet :
www.intraint.travail.gouv.fr

Site internet :
www.institut-formation.travail.gouv.fr

Directeur de la publication :
Bernard Bailbé

Directeur des études :
Georges Martins-Baltar

Coordination générale :
Katia Pontal-Cogne

Photos :
Christian Vacher

Graphisme :
<http://annemounier.free.fr>